

choisir

revue culturelle
n° 537 – septembre 2004



Pédophilie :
sortir des clichés



Ouvre-moi, mon frère

*J'ai frappé à ta porte, j'ai frappé à ton cœur
pour avoir un bon lit, pour avoir un bon feu.*

Pourquoi me repousser ?

Ouvre-moi, mon frère.

*Pourquoi me demander si je suis d'Afrique,
si je suis d'Amérique, si je suis d'Asie,
si je suis d'Europe ?*

Ouvre-moi, mon frère.

*Pourquoi me demander la longueur de mon nez,
l'épaisseur de mes lèvres, la couleur de ma peau
et le nom de mes dieux ?*

Ouvre-moi, mon frère.

*Je ne suis pas un Noir, je ne suis pas un Rouge,
je ne suis pas un Jaune, je ne suis pas un Blanc,
je ne suis qu'un homme.*

Ouvre-moi, mon frère.

*Ouvre-moi ta porte, ouvre-moi ton cœur,
car je suis un homme,
l'homme de tous les temps,
l'homme de tous les cieux,
l'homme qui te ressemble.*

René Philombe



choisir

n°537 – septembre 2004

Revue culturelle jésuite fondée en 1959

Adresse

rue Jacques-Dalphin 18
1227 Carouge (Genève)

Administration et abonnements

tél. 022 827 46 76
administration@choisir.ch

Rédaction

tél. 022 827 46 75
fax 022 827 46 70
redaction@choisir.ch
Internet : www.choisir.ch

Directeur

Albert Longchamp s.j.

Rédaction

Pierre Emonet s.j., rédacteur en chef
Lucienne Bittar, rédactrice
Jacqueline Huppi, secrétaire

Conseil de rédaction

Louis Christiaens s.j.
Bruno Fuglistaller s.j.
Joseph Hug s.j.
Jean-Bernard Livio s.j.

Conception graphique

studio Loys (Annecy)

Mise en page et imprimerie

Imprimerie Fiorina
rue du Scex 34 • 1950 Sion
tél. 027 322 14 60

Cedofor

Marie-Thérèse Bouchardy
Axelle Dos Ghali
Stjepan Kusar

Administration

Geneviève Rosset-Joye

Abonnements

1 an : FS 80.–
Etudiants, apprentis, AVS : FS 55.–
CCP : 12-413-1 « choisir »
Pour l'étranger :
FS 85.– Par avion : FS 90.–
€ : 56.– Par avion : € 60.–
Prix au numéro : FS 8.–
En vente dans les librairies Payot

choisir = ISSN 0009-4994

Illustrations

Couverture : Pierre Emonet, Bâle.
p. 7 : Pierre Emonet
p. 9 : F. Noël Deney
p. 10 : F. Noël Deney
p. 23 : Prukowsky
p. 27 : JJK photo
p. 32 : J.-L. Luyssen/CIRIC
p. 37 : L'Age d'Homme

Les titres et intertitres sont de la rédaction

sommaire

Editorial	2
La délation n'est pas une vertu <i>par Pierre Emonet</i>	
Actuel	4
Spiritualité	8
S'orienter <i>par Luc Ruedin</i>	
Spiritualité	9
Bienheureux les anonymes <i>par Marie-Thérèse Bouchardy</i>	
Eglise	13
Prêtres pédophiles. Le célibat en question ? <i>par Régis Marion-Veyron</i>	
Eglise	17
Prêtres et abus sexuels. Les oubliées <i>par Marie-Madeleine Zufferey-Sudan</i>	
Société	21
Enfin une assurance maternité ? <i>par Anne Durrer</i>	
Société	25
Sortir de l'ombre. Les « sans statut légal » <i>par Michel Bavarel</i>	
Economie	30
L'intérêt monétaire entre religion et morale <i>par Etienne Perrot</i>	
Libres propos	34
De la culture <i>par Pascal Crittin</i>	
Libres propos	35
Le sacrement de l'ordre <i>par Georges Bavaud</i>	
Lettres	36
Trois cerises sur un gâteau. Thomas Peacock <i>par Gérard Joulié</i>	
Livres ouverts	39
Livres reçus	43
Chronique	44
A Monsieur Merz <i>par Pascal Décaillet</i>	

La délation n'est pas une vertu

L'instruction « Redemptoris sacramentum » de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements se termine par un encouragement adressé à tous d'ouvrir l'œil et de dénoncer auprès des évêques et du Saint-Siège les abus qui pourraient être commis dans la célébration de la liturgie (nn. 183-184). Surprenante recommandation, qui fait de la délation une vertu. Il y a fort à craindre que des fidèles, qui n'ont pas digéré les réformes liturgiques du concile Vatican II, trouveront là un terrain pour exercer leur vertu. Si des évêques se sont empressés de légitimer ce maccarthisme ecclésiastique, l'invitation en a choqué plus d'un, jusqu'au nonce apostolique en Allemagne qui a cru bon de s'en distancer et de rappeler que la délation n'est pas un moyen d'exercer l'autorité dans l'Eglise. Il faut bien reconnaître que cet encouragement à dénoncer tombe particulièrement mal, au moment où des responsables ecclésiastiques sont poursuivis pour avoir couvert de leur silence les agissements criminels de clercs pédophiles. Les rubriques liturgiques ont plus de chance que certaines victimes.

Il est vrai que l'eucharistie est menacée par la banalisation : célébrations folkloriques plus que religieuses, communions sans discernement, libertés mal inspirées de certaines assemblées, instrumentalisation du mystère au profit de la morale ne sont pas des dangers illusoire. Le précieux héritage que nous a laissé le Seigneur est d'autant plus exposé que, par nature, il nous a été légué sous la forme d'un repas fraternel, d'une réunion conviviale. Qu'une réaction soit nécessaire dans certains cas, personne ne le conteste, mais prétendre sauver le sens et le déroulement des célébrations eucharistiques en instaurant un climat de suspicion dans les communautés risque bien de conduire à une impasse. A trop insister sur l'exactitude des rites, on laisse entendre qu'ils ont leur justification en eux-mêmes, alors que c'est la présence communautaire qui leur confère un sens.

L'eucharistie est un rendez-vous essentiellement communautaire. La théologie la plus classique a toujours enseigné que c'est la communion entre les participants qui est le sacrement de la communion divine. Détourner l'attention des fidèles de la fraternité pour la tourner vers l'observance des rubriques ne résoudra pas le problème fondamental, celui de la vérité et de la dignité de la célébration. Les rites sont au service de l'écoute de la parole, du partage du pain eucharistique, de la communion de l'assemblée. Inverser l'ordre en leur donnant la priorité, c'est confondre le sacrement avec le rituel et le vider de sa substance pour en faire une cérémonie sans âme.

Pour saint Paul, célébrer l'eucharistie sur fond de divisions constituait une aberration. Il l'a dit clairement aux fidèles de Corinthe : le corps qu'ils reçoivent en partage à la fraction du pain est le même que celui que constitue leur réunion. C'est pourquoi il les exhorte à ne pas perdre de vue la communion entre eux au moment de l'eucharistie : « Celui qui mange et boit sans discerner le corps [le corps eucharistique et le corps social du Christ] mange et boit sa propre condamnation » (1 Co 11,17-34). Manger le corps du Christ et ne pas pouvoir « avaler » son prochain relève d'une schizophrénie spirituelle. La fraternité entre les participants est plus décisive que les rubriques ; elle célèbre la naissance d'un monde fraternel, celui que le Christ a inauguré par son sacrifice, en détruisant dans sa chair le ferment de toutes les divisions, la haine (Ep 2,14). L'invitation faite aux fidèles de « surveiller » les célébrants blesse la fraternité alors que c'est elle qui authentifie les gestes du rite.

Pierre Emonet s.j.



■ Info

La rentrée avec Enbiro

Les écoliers valaisans continueront à utiliser les manuels Enbiro d'enseignement religieux (cf. *choisir* n° 531, mars 2004, pp. 9-16). Soutenus par l'UDC et les milieux proches d'Ecône, les adversaires d'Enbiro avaient déposé l'an passé une pétition signée par 2000 personnes. L'Etat du Valais et les deux Eglises chrétiennes du canton ont décidé à la mi-juin de maintenir ce programme, après une analyse fondée sur une étude pédagogique du Département de l'instruction publique ainsi que sur deux études théologiques.

■ Info

Bon point pour l'Action de Carême

En 2003, et pour la première fois, des experts externes ont évalué trois programmes nationaux de l'Action de Carême ainsi que l'œuvre d'entraide dans son ensemble. L'évaluation devait examiner dans quelle mesure ces projets contribuaient à renforcer les capacités sociales, spirituelles, matérielles et politiques des bénéficiaires.

Le résultat est tout à fait satisfaisant, déclare l'Action de Carême dans son *Rapport annuel* : qualité élevée, frais réduits et efficacité ont été relevés par les experts, qui ont particulièrement retenu les liens étroits qui unissent l'œuvre d'entraide avec ses partenaires ecclésiastiques et laïcs et la priorité qu'elle accorde à l'autonomie des groupes les plus défavorisés.

■ Info

USA, fin d'une prédominance

Une enquête parue le 21 juillet à Washington, réalisée par la société de sondages NORC's General Social Survey, affirme que les Américains ne sont plus majoritairement protestants, relève l'agence de presse APIC. Une première dans cette nation, protestante depuis l'arrivée de ses pères fondateurs. Ainsi, entre 1993 et 2002, la proportion d'Américains s'affirmant protestants est tombée de 63 % à 52 %, pour passer aujourd'hui à moins de 50 %. A l'exception des baptistes du Sud, qui comptent 16 millions de membres, la plupart des communautés évangéliques sont plutôt petites ; leurs gains ne compensent donc pas les pertes des grandes Eglises protestantes, comme les méthodistes, les presbytériens et les épiscopaliens.

Cette baisse s'explique par la montée du nombre d'Américains se disant sans religions (de 9 % à 14 % en moins de dix ans), par la croissance des adeptes de religions non chrétiennes ou judaïques (bouddhisme, islam, autres religions orientales) et par l'immigration non protestante.

■ Info

Bush courtise le Vatican

La tendance à la baisse du nombre de protestants aux Etats-Unis et la campagne électorale en cours expliquent en partie les tentatives de rapprochement avec le Saint-Siège, effectuées dernièrement par la Maison Blanche. Selon la presse américaine, le président G.W. Bush aurait demandé l'aide du Vatican pour promouvoir les valeurs conservatrices aux Etats-Unis. Lors de

sa visite au pape, le 4 juin dernier, il aurait notamment cherché le soutien du cardinal secrétaire d'Etat du Vatican Angelo Sodano. D'après le journal catholique américain indépendant *National Catholic Reporter*, Bush aurait insisté particulièrement sur le mariage des homosexuels et demandé que les évêques américains soient plus « agressifs » sur cette question chère à la Maison Blanche.

A noter que l'adversaire de Bush, le sénateur catholique du Massachusetts John Kerry, se déclare hostile au mariage de personnes du même sexe, mais que, pour sa part, il ne souhaite pas que son interdiction soit inscrite dans la Constitution. Michael Meehan, le porte-parole de sa campagne, a déclaré qu'avec ces tentatives d'instrumentaliser la religion à des fins politiques et d'enrôler le Vatican à ses côtés, « Bush a franchi la ligne rouge ».

■ Info

Discrimination en Suède

Mgr Hammar, archevêque de l'Eglise (luthérienne) de Suède, et Mostafa Kharraki, président du Conseil musulman de Suède, ont demandé, dans un article paru fin juillet dans le quotidien *Dagens Nyheter*, que les musulmans de Suède aient la possibilité de s'exprimer davantage et le droit de porter des symboles religieux sur leur lieu de travail. Ils citent des études selon lesquelles les musulmans, en particulier les femmes qui portent le foulard, seraient victimes de stéréotypes et par conséquent de discrimination.

Alors qu'en France, précise l'article, des restrictions sont imposées sur les symboles religieux en public car la religion est une affaire privée, il existe en Grande-Bretagne une attitude plus tolérante à cet

égard. La Suède devrait l'adopter, en conformité avec la Déclaration universelle des droits de l'homme. « La liberté religieuse ne concerne pas seulement la liberté de religion, mais la liberté de montrer son appartenance à une communauté religieuse », écrivent-ils.

■ Info

Guantanamo en Australie

Le secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises, le pasteur Sam Kobia, a visité le 8 juillet passé le Centre d'accueil et d'acheminement des immigrés de Baxter, dans le Sud de l'Australie. « Je pense que c'est Guantanamo Bay, mais sans les chaînes ni l'uniforme », a-t-il déclaré, visiblement choqué, à l'*Australian Broadcasting Corporation* (S. Kobia parle en connaissance de cause puisqu'il a déjà visité la base militaire américaine). Les demandeurs d'asile sont détenus à Baxter « avec un maximum de sécurité et il y a des manifestations évidentes de dépression et de tortures émotionnelles et psychologiques. J'ai constaté une situation horrible où l'on détient des personnes qui ne sont pas des criminels. Je vais m'adresser au gouvernement fédéral [australien] pour dire ce que nous pensons de cette situation. »

■ Info

Accidents mortels

Le Bureau international du travail (BIT) estime à 2,2 millions les décès consécutifs aux accidents et aux maladies professionnels (soit 6000 par jours). Sont

ainsi touchés chaque année par l'hécatombe 1,5 million d'hommes et 750 000 femmes. Le BIT met en cause les négligences et l'inobservation des normes de sécurité.

■ Info

Venezuela

Le 15 août, les Vénézuéliens se sont prononcés, avec 58,25 % des voix, contre le référendum qui voulait mettre fin au mandat de leur président Hugo Chavez, mandat qui court jusqu'en 2007. Rappelons que Chavez jouit d'une bonne popularité auprès des classes défavorisées qui apprécient ses programmes sociaux et éducatifs, sa médecine de proximité et sa réforme agraire (fin 2003, près de 2 millions d'hectares de terre ont été distribués à plus de 60 000 familles).

L'opposition, pour sa part, est majoritairement formée de la Coordination démocratique, des milieux de la droite, de l'oligarchie et d'une partie de l'Eglise catholique réputée conservatrice. Elle est soutenue par les Etats-Unis qui verraient d'un bon œil l'abrogation des décrets-lois gouvernementaux sur les hydrocarbures, qui interdisent la privatisation du secteur pétrolier, ainsi que la chute d'un régime qui résiste au Plan Colombia qu'ils entendent imposer.

Raison pour laquelle le Jesuit Refugees Service a accueilli avec soulagement l'issue du scrutin. Si le oui l'avait emporté, « les possibilités de collaboration entre le Venezuela et la Colombie auraient pu avoir de graves conséquences sur les personnes touchées par les violences qui sévissent sur la frontière entre les deux pays, car il aurait été à craindre que le Venezuela n'épouse la politique sécuritaire des Etats-Unis ».

■ Info

Victoire au Honduras

Plus de 100 000 hectares de bois « disparaissent » chaque année des forêts du Honduras à cause de la coupe d'arbres, d'incendies, de l'agriculture et de l'élevage intensifs. Le Mouvement pour l'environnement d'Olancho, du Père Andrés Tamayo, avec le soutien de la Pastorale sociale Caritas du Honduras, a condamné à plusieurs reprises le déboisement des forêts d'Olancho, à l'est du pays, où sont présentes de nombreuses multinationales qui exportent du bois, surtout aux Etats-Unis, au Canada, mais aussi en Europe.

Son action a enfin porté des fruits, relève l'APIC. Suite à la *Marche pour la vie*, convoquée en juin au Honduras par plusieurs organisations de la société civile et guidée par le Père Tamayo, le gouvernement du pays a annoncé le 22 juillet que le déboisement illégal des forêts serait poursuivi et sanctionné sévèrement. Reste à appliquer les sanctions en dépit de la puissance de certaines sociétés forestières...

■ Info

Campagne olympique 2004

Les Jeux Olympiques 2004 à Athènes valent de l'or pour les industries de vêtements et chaussures de sport. « Coudre le plus grand nombre d'habits de sport en un minimum de temps n'est toutefois pas une discipline olympique », relève la Campagne olympique 2004, menée dans plus de 25 pays. En Suisse, cette action est portée par la Campagne Clean Clothes, la Déclaration de Berne et l'Union syndicale suisse.

Cette campagne part du principe que le mouvement olympique doit garantir que l'industrie de l'équipement sportif améliore les conditions et les normes de travail de millions d'employés. Or le rapport *Play Fair at the Olympics* démontre que les pratiques commerciales des grandes entreprises d'articles de sport bafouent l'esprit et la lettre de la Charte olympique. Ainsi, des marques exercent une pression permanente sur leurs fournisseurs par leur politique commerciale (dumping des prix, délais de livraison toujours plus courts). Elles en oublient les conditions de travail. En outre, les employés et leurs organisations syndicales ont à peine été associés aux processus d'élaboration des normes sociales et le droit à la liberté d'association continue à être systématiquement bafoué.

Ces campagnes internationales se révèlent payantes. Des marques comme Reebok, Adidas, Nike et Puma - c'est-à-dire celles qui ont été particulièrement soumises aux critiques publiques des ONG - ont commencé à chercher des voies, en collaboration avec des syndicats et ONG, pour mettre en pratique les normes sociales internationalement reconnues. La Campagne olympique 2004 vise cette fois des plus petites marques, comme Fila, Umbro, Asics, Mizuno, Lotto, Kappa et New Balance, qui n'ont encore rien ou très peu entrepris.

Le mouvement olympique, et en particulier le Comité international olympique, a pour l'instant gardé le silence face à ces manquements.

■ Info

Biopiraterie

Depuis mai 1998, le Parlement européen autorise le brevetage du vivant. « Cette autorisation permet à des multinationales de s'approprier des semences préservées depuis des décennies par des agriculteurs du Sud... C'est ainsi que la société texane Rice Tec a pu breveter en 2001 une variété traditionnelle de basmati, cultivée en Inde et au Pakistan, sans donner aucune contrepartie aux paysans », écrit Valérie Lange dans le *bulletin* de l'Action de Carême (n° 2, juin 2004). Un jugement du Bureau américain des brevets a finalement déclaré non valides treize des seize revendications du brevet de la firme Rice Tec (appartenant à 100 % au prince du Liechtenstein).

En cas d'acceptation du brevet, les agriculteurs indiens auraient dû payer des royalties à Rice Tec pour pouvoir vendre leur production aux Etats-Unis sous le nom de Basmati.



S'orienter

Cet été, une randonnée pédestre m'a fait prendre conscience de l'importance d'une bonne carte géographique. Avec un ami, j'ai eu la chance de visiter les superbes églises romanes d'Auvergne. Bien équipés, nous bénéficions de plans précis et détaillés pour prévoir notre itinéraire. Chaque matin, nous déterminions le parcours. Combien de fois n'avons-nous pas scruté la carte en cours de journée pour ne pas nous tromper ! Nous situer ainsi nous permettait également de mesurer notre progression. Il nous arrivait, nous rendant compte d'avoir fait fausse route, de rebrousser chemin. Souvent nous empruntons des sentiers de traverse. Toujours, la carte, instrument précieux, nous aidait à retrouver notre voie.

Si l'équipement du marcheur était utile, le plan nous était tout simplement indispensable. En effet, nous aurions pu nous contenter de chaussures médiocres, être trempés par l'averse ou encore supporter la soif jusqu'à la prochaine fontaine ; mais, sans tracé, aurions-nous pu trouver notre chemin en ces régions inconnues ? Sans lui, aurions-nous pu décider de la direction à prendre et arriver, fourbus mais heureux, à l'étape ? Assurément non !

N'en est-il pas de même pour notre vie intérieure et spirituelle ? Une bonne carte nous permet de nous diriger et, le cas échéant, de nous réorienter. A certaines périodes de notre existence nous sommes particulièrement heureux d'avoir recours à des repères objectifs lorsque nous sommes perdus dans les embrouillaminis de notre subjectivité. Pour l'un, ce sera le recours à

la Bible, alors que pour l'autre, telle parole entendue, toujours vive en sa mémoire, lui permettra de surmonter les difficultés. Pour telle personne, l'ami toujours là ou l'accompagnateur discret et présent sera vital. Tel endroit, tel lieu permettra à cet autre de se ressourcer. Au contraire, pour celui-ci, s'imposeront un départ et une itinérance libératrice... Toujours cependant apparaîtra l'altérité qui marque des repères. Ceux-ci balisent le chemin et ouvrent l'horizon à la conscience enfermée en elle-même.

Ainsi, par exemple, la grande Tradition spirituelle trace une voie royale, avec des jalons précis pour nous repérer dans la jungle de nos expériences intérieures. Elle ne cache ni les vallées, ni les déserts, ni les abîmes. Toujours elle indique le sommet en marquant les passages nécessaires à emprunter. Que ceux-ci soient franchis de diverses manières est un fait. Il n'empêche que sans cette carte dessinée par les grands auteurs spirituels, un chemin viable serait hasardeux.

A force d'expériences, nous comprenons toujours mieux comment utiliser ce que la Tradition nous transmet. Libératrice, elle indique le chemin sans jamais imposer l'itinéraire. Lorsque, engagés dans l'impasse, nous recourons à sa sagesse, nous avons l'assurance d'être en compagnie d'un guide sûr qui oriente notre chemin.

Luc Ruedin s.j.

Bienheureux les anonymes

●●● *Marie-Thérèse Bouchardy, Genève*

Partons sur les chemins de Palestine, au temps où Jésus de Nazareth arpentaient avec ses disciples les chemins de la Vie. Nous allons rencontrer une multitude de personnages. Ils sont nombreux à être appelés par leur nom et vous les connaissez tous, Pierre, Jean, Thomas, Zachée, Juda, Marie de Magdala... pour n'en citer que quelques-uns. Mais une foule d'anonymes, ceux dont le nom n'est pas parvenu jusqu'aux rédacteurs, sont tous aussi actifs que les « nommés » au Royaume des cieux !

Je vais vous les présenter en les réunissant par groupes, comme des cercles concentriques autour du centre qu'est le Rabbi de Nazareth. Ils n'y seront pas tous, faute de place ici même, mais en ouvrant votre Bible, ils ne vous lâcheront pas d'une semelle !

Les cercles de l'anonymat

D'abord il y a le peuple, celui qui attend Zacharie à la sortie du sanctuaire ou celui qui vient se faire baptiser par Jean le Baptiste. Puis les foules, d'humeur changeante, buvant ses paroles ou réclamant sa crucifixion. Plus proches de Jésus, il y a ceux qu'il rencontre lors d'un repas ou d'une noce, les convives « comme il faut » ou les pécheurs...

Se rapprochent de lui tous ceux qui souffrent, « en proie à toutes sortes de maladies et de tourments » (Mt 4,24), physiques ou mentaux, « et bien d'au-

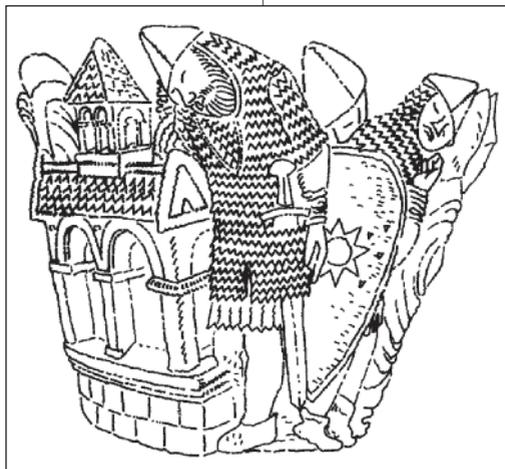
tres encore », dit l'Évangile. « On le suppliait seulement de toucher la frange de son vêtement et ceux qui la touchèrent furent tous guéris » (Mt 14,36).

Se présentent alors ceux qui sont définis par leur profession ou leur fonction. Les mages, les bergers, les maîtres dans le Temple qui écoutent Jésus enfant, les « officiels » (pharisiens, sadducéens, scribes, grands prêtres et anciens, docteurs de la loi, légistes), quelques centurions, les vendeurs du Temple, les collecteurs d'impôts, le chef de la Synagogue qui s'indigne d'une guérison le jour du sabbat et l'officier royal de Capharnaüm. Et toute la soldatesque (depuis ceux qui ont tué les enfants de Bethléem jusqu'aux soldats de la passion) ; elle ne vous semble pas sympathique et pourtant certains gardes envoyés

spiritualité

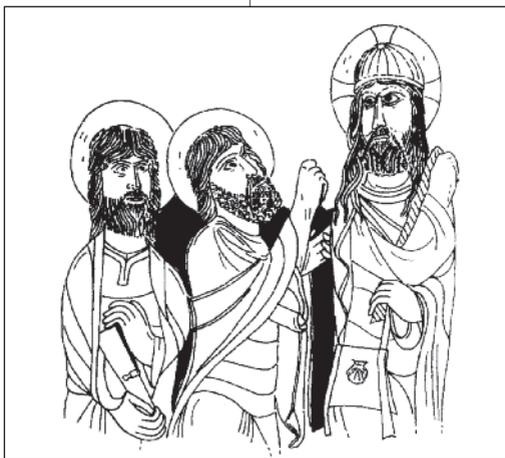
Autour de Jésus, une foule de personnes dont les noms n'apparaissent pas espèrent, tâtonnent, s'activent... et parfois lâchent prise. Ces anonymes nous ressemblent et nous invitent à prendre notre croix, à suivre notre chemin à la suite du Christ.

La garde au tombeau, chapiteau de Mozat (Auvergne).



n'ont pu l'arrêter : « Jamais homme n'a parlé comme cet homme » (Jn 7,45), et les gardes du tombeau ont été bien inoffensifs : ils sont devenus « comme morts » lorsque la pierre a été roulée ! Quand on veut stigmatiser l'autre, l'étranger, on le qualifie par son origine : la Cananéenne, la Samaritaine, la femme païenne syro-phénicienne. Et il est plus facile de retenir la lignée : la belle-mère de Simon, la mère des fils de Zébédée, la fille de Jairo ou celle d'Hérodiade qui demande la tête de Jean. On peut être aussi serviteur du... centurion, servante du... grand-prêtre qui houspille Pierre ou esclave... du centurion de Capharnaüm. Quelques personnages particuliers représentent les couches marginales de la société : la veuve qui met deux petites pièces dans le tronc ; la femme adultère ; l'homme qui demande « pourquoi détachez-vous cet ânon ? » ; celui qui porte une cruche, qui met à disposition sa maison pour que Jésus et ses disciples fêtent la Pâque ; deux faux témoins chez Caïphe ; deux bandits ou deux malfaiteurs crucifiés avec lui... Des personnes individuelles lui présentent des demandes pressantes : celle d'aller enterrer son père, de prendre en pitié son fils ou son enfant unique.

Les pèlerins d'Emmaüs, cloître de Silos (Espagne).



Quelqu'un s'inquiète du partage de son héritage avec son frère et d'autres lui demandent de leur apprendre à prier ou lui posent des questions personnelles. Deux disciples vont faire route avec lui sans le reconnaître sur le chemin d'Emmaüs. D'autres agissent en silence et posent des gestes symboliques : une femme lui verse du parfum sur la tête ou un jeune garçon apporte cinq pains d'orge et deux petits poissons qui nourriront une multitude.

Jésus reçoit aussi ceux qui lui sont adressés par des tiers : notables envoyés par le centurion de Capharnaüm pour le prier de sauver son esclave, disciples que Jean Baptiste lui envoie pour le questionner. A son tour, Jésus envoie 72 disciples comme des ouvriers à la moisson.

Quant à ceux qui ne sont nommés que par « on » (« on lui amène... »), ils sont légion, remplissant les interstices laissés vides ! Ils n'ont aucune identité connue, mais sans eux malades et estropiés n'auraient pu arriver jusqu'à Jésus, jusqu'à la guérison. « Des gens qui... » et même des enfants. Il y a aussi ceux dont on ne fait pas mention mais qui ont un rôle à jouer : qui est allé prévenir Jésus que Lazare était malade ? Qui a soulevé la pierre du tombeau de Lazare et l'a délié de ses bandelettes ?

Un chemin vers l'anonymat

Parcourir toute cette spirale, n'est-ce pas refaire notre cheminement personnel ? Comme les foules qui accourent de partout pour voir Jésus, pour « l'entendre et se faire guérir » (Lc 5,15), qui l'accueillent ou le rejettent selon leur intérêt, aujourd'hui, des masses se font embrigader par les médias. Ballottés d'une information à une désinformation, d'un désastre humanitaire à une

guerre fratricide, il nous est difficile de passer sans cesse d'un sujet à un autre sans avoir le courage ou le temps de nous asseoir pour réfléchir.

Malades de nos inquiétudes et de nos tourments quotidiens, nous courons les thérapeutes pour soigner nos bleus à l'âme, nous suivons des charlatans qui flattent notre ego, au lieu de nous prendre en charge pour développer notre monde intérieur avec patience et persévérance. Nous trouvons parfois, selon nos convictions, des maîtres plus sérieux et nous nous déplaçons pour écouter le dalaï-lama ou le pape, par intérêt ou par curiosité. D'autres se précipitent pour écouter tel chanteur ou tel musicien...

Puis un jour, sortis de l'adolescence et de la référence à nos origines, nous osons poser une question personnelle : qui suis-je ? qu'est-ce qui est important pour moi ? « que dois-je faire pour recevoir en partage la vie éternelle ? », comme le demandait le légiste à Jésus (Lc 18,18).

Nous tergiversons, nous tâtonnons avant de nous mettre au service d'une cause car le chemin n'est là que pour nous conduire à l'amour. « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force, et de toute ta pensée et ton prochain comme toi-même » (Lc 10,26).

Le monde se façonne avec ceux qui ne se mettent pas en avant, mais qui savent reconnaître les enjeux d'une plus grande sociabilité, comme l'huile dans les rouages d'une machine ; comme dans l'Evangile, ils ne parlent pas beaucoup mais ouvrent leur cœur, leurs yeux et leurs oreilles, agissent dans l'ombre au service de plus faibles qu'eux et sont toujours là au bon moment. En restant anonyme, mais au service des autres, tous profitent « des miettes qui tombent de la table de leurs maîtres » (Mt 15,27). Trois fois Jésus répond à un interlocuteur

pour recentrer sa remarque trop personnalisée. Lorsqu'on lui annonce : « Ta mère et tes frères se trouvent dehors ; ils veulent te voir » (Lc 8,9), il réagit : « Ma mère et mes frères sont ceux qui écoutent la parole de Dieu et qui la mettent en pratique. » Réponse semblable lorsqu'une femme élève la voix au milieu de la foule : « Heureuse celle qui t'a porté et allaité » (Lc 11,27). A l'un des convives chez le chef des pharisiens qui lui dit : « Heureux qui prendra part au repas dans le Royaume de Dieu » (Lc 14,15), Jésus raconte la parabole des invités qui ont tous une excuse pour ne pas venir au festin : le maître de maison envoie alors chercher « par les places et les rues de la ville... les pauvres, les estropiés, les aveugles et les boiteux ».

Que l'on soit riche ou pauvre, qu'on ait un nom ou pas, que l'on soit en bonne santé ou malade, l'invitation est toujours la même : « Si quelqu'un veut venir à ma suite, qu'il renonce à lui-même et prenne sa croix et qu'il me suive » (Mc 8,34).

La croix nous dit quelque chose sur Dieu. Elle brise l'image d'un Dieu tout-puissant. Jésus nous montre le chemin pour passer à travers la souffrance, sans la nier, sans la repousser, sans en être esclave et sans haine. Au contraire de l'amour, la croix n'a jamais le dernier mot.

La croix nous dit quelque chose de la personne. Qui sommes-nous dans nos souffrances, nos maladies, nos échecs, nos violences, la mort ? Nous ne sommes pas notre souffrance. Si nous voulons vivre, nous ne pouvons pas nous identifier à elle, nous y complaire, nous laisser submerger par elle. « Heureux les persécutés pour la justice car le Royaume des cieux est à eux » (Mt 5,10). Parole difficile, mais c'est ce que nous disent par leurs actes les défenseurs des droits humains qui, au risque

Se détacher de l'attachement mais ne pas s'attacher au détachement.

de leur vie, continuent sans cesse leur combat contre la tyrannie et l'injustice. Au départ, il y a un désir. Au fond de soi, il y a quelque chose de plus grand que soi, une étincelle de lumière qui appelle à une irruption flamboyante, un appel à l'unité qui dépasse tout dualisme, une brise légère qui devient Souffle de vie, une voix qui appelle au silence, un geste qui libère une colombe de paix... pour suivre le Christ dans sa faiblesse (Bonhoeffer), dans son humilité et sa pauvreté (François Varillon), lui qui s'est identifié aux opprimés, aux souffrants.

Ce compagnon de chemin nous révèle notre grandeur : en acceptant de tout perdre, en faisant le deuil des sécurités humaines, en choisissant le précaire, le faible aux yeux du monde, nous gagnons notre vie. Par l'« option préférentielle pour les pauvres », nous partageons un chemin d'espérance. Seul l'amour peut tenir compte de toutes les dimensions de la croix. « Seul celui qui accepte d'être vulnérable peut aimer », a médité Angélius Silésius.

Les mystiques vont encore plus profond. Au-dessus de l'amour, de l'humilité, de la compassion, ils mettent le détachement. Ils parlent de non attachement, d'« indifférence » (Ignace de Loyola), de lâcher prise, d'« impassibilité » (Maître Eckhart), de liberté d'attachement (Bhagavat Gita). On peut alors mourir à la peur, mourir à la peur de la mort.

Cependant il ne faut pas séparer amour et détachement. Il n'y a pas d'amour sans détachement, car le bonheur de l'autre est la priorité. Mais sans amour et sans compassion, le détachement n'est qu'indifférence, enfermement dans son égoïsme, insensibilité au monde, sécheresse. Il y a toujours un équilibre à trouver pour une action juste. Le détachement permet de se recentrer et donc de

mieux aimer, dans l'humilité et la miséricorde. L'amour, l'humilité et la compassion sont ensemble la matrice du détachement et son unité.

Des catalyseurs

Le chemin spirituel décrit ci-dessus n'est pas l'exclusivité des anonymes ! L'anonymat peut être un lieu solide de notre développement spirituel, du fait de son immersion dans la pâte humaine. Retourner à l'anonymat, après avoir été reconnu pour ses responsabilités et son action, quand l'heure de la retraite sonne ou quand une activité cesse, c'est une chance, si on veut bien la saisir, pour faire un pas de plus vers la sérénité en accueillant la vie comme elle vient, même si cela n'est pas facile.

Cela ne signifie pas que notre rôle se termine. Notre environnement affectif, familial, social sollicite toujours notre attention. Et nous sommes appelés à jouer le rôle de catalyseur qui est fait d'attention, de prévenance, d'écoute ou le rôle de terreau pour le développement de fleurs plus connues. Au retour des 72 disciples qu'il avait envoyés par les routes, Jésus exulte : « Je te loue... d'avoir caché cela aux sages et aux intelligents et de l'avoir révélé aux tout-petits » (Lc 10,21).

Accueillir l'enfant qui est en nous va nous alléger, nous rendre plus transparents. « Heureux les cœurs purs : ils verront Dieu » (Mt 5,8), ce Dieu au nom imprononçable, sinon dans un souffle, sur qui personne n'a prise.

M.-Th. B.

Prêtres pédophiles

Le célibat en question ?

●●● **Régis Marion-Veyron**, Lausanne
Médecin

La problématique de la pédophilie au sein de l'Eglise catholique, pour choquante qu'elle puisse être en raison de la confiance que la société serait en droit d'attendre d'hommes de religion, ne peut être détachée du contexte plus général de cette même société. C'est bien là la prémisse de cet article : quelle que puisse être la colère légitime que suscitent les cas de pédophilie imputables à des hommes d'Eglise, leur statut d'hommes appelés au célibat, dans l'Eglise catholique, ne peut pas être raisonnablement désigné comme un facteur déterminant. C'est un faux procès qu'aucune étude ou « preuve » scientifique n'a pu étayer.

L'émotion, bien compréhensible, qui entoure les révélations qui se succèdent depuis plusieurs années dans nombre de pays occidentaux, dans tous les milieux, réclame de la rigueur humaine et intellectuelle, seule à même de mettre à jour des propositions tenables pour tout discours sur la pédophilie, où qu'elle se manifeste.

Observations épidémiologiques

De nombreuses études spécialisées sur les violences d'ordre sexuel, et notamment celles qui sont perpétrées sur des enfants, ont permis de confirmer ou d'infirmer certains liens entre ce type de délits et différentes caractéristiques psychologiques (abuseurs eux-mêmes abusés dans leur enfance, impulsivité, retard mental, différence entre abus sur ses propres enfants et sur des enfants extérieurs à la famille, récidence...). Par contre, à notre connaissance, il n'existe jusqu'à aujourd'hui aucune enquête reconnue qui aurait pu mettre en évidence un lien entre le célibat librement choisi et une propension à des actes d'ordre sexuel sur des enfants. Pour ce qui concerne la question du célibat des prêtres et d'un lien avec ce délit, les seules sources épidémiologiques qui pourraient amener un éclairage nouveau sont celles de la Conférence épiscopale des Etats-Unis (Etude John Jay)¹ qui a recensé la majeure partie des cas de pédophilie parmi les prêtres en fonction aux Etats-Unis.

Cette étude sans équivalent a répertorié et analysé les actes d'ordre sexuel sur des enfants de moins de 18 ans, commis par des prêtres ou des diacres au cours des 52 dernières années (1950-2002). Il en ressort que le nombre de religieux impliqués est de 2,7 %. Les données révèlent une différence en

Depuis quelque temps l'Eglise catholique est ébranlée par une succession d'affaires en lien avec la pédophilie. Le scandale fut particulièrement ressenti dans l'archevêché de Boston mais aussi plus proche de nous, comme récemment en Savoie ou à Sankt-Pölten (Autriche). L'occasion pour certains d'affirmer allègrement un lien de cause à effet entre célibat des prêtres et pédophilie. Assertion infondée si l'on s'en tient aux rares études scientifiques relatives à la question et à la psychanalyse.

1 • Les résultats de cette étude ainsi que leurs analyses sont consultables sur le site de la Conférence épiscopale des Etats-Unis (<http://www.usccb.org/nrb/johnjaystudy>).

fonction du type de vie religieuse, des chiffres deux fois plus élevés étant observés pour les prêtres diocésains que pour les religieux vivant en communauté. L'ensemble des résultats traduit une grande constance, les observations étant très similaires d'une région à l'autre, indice probable d'une bonne validité de l'étude.

Ce chiffre doit pourtant être pris avec précaution. Il représente le nombre d'abuseurs reconnus dans une population spécifique des Etats-Unis. Les statistiques dont disposent les enquêteurs pour la population générale des Etats-Unis portent sur le nombre de victimes, non sur les abuseurs. Ces résultats sont de surcroît très nuancés puisqu'il s'agit de révélations souvent bien postérieures au moment du délit, et dont la grande majorité n'a jamais fait l'objet d'une dénonciation.

Une comparaison entre les observations de l'étude John Jay et celles faites sur une population générale est donc très difficile. Toute relation entre le célibat des prêtres et le passage à l'acte pédophile qui serait interprétée à partir de là ne semble pas pertinente. Tout ce qu'on pourrait dire de plus actuellement serait de l'ordre d'hypothèses théoriques ou tout simplement d'avis personnels, domaine évidemment important et incontournable mais qui doit être très sérieusement examiné au vu de la gravité du sujet.

Eclairage psychanalytique

Une fois cette distinction « d'ordre de discours » posée, il me paraît important d'évoquer la pensée psychanalytique puisqu'elle est la plus connue des théories qui proposent une explication exhaustive du comportement humain (nous serons bien évidemment en pré-

sence d'un discours hypothétique, nonobstant sa pertinence clinique largement éprouvée).²

D'un point de vue psychanalytique, il est admis que le passage à l'acte pédophile traduit une carence grave dans l'intégration de repères psychiques conscients et inconscients solides. L'importance des tabous (évoquée parfois rapidement par la notion de surmoi), particulièrement dans la sphère sexuelle, est évidente pour tout individu suffisamment structuré mais se montre défailante chez d'autres, quel que puisse être par ailleurs leur comportement public et leur discours conscient. Une défailance de ce type pourra être alors un facteur de risque majeur pour la recherche de satisfaction sexuelle auprès d'enfants (une caractérisation plus approfondie évoque également des passages à l'acte préférentiellement hétéro- ou homosexuels, ainsi que toute la problématique d'un passage à l'acte incestueux ou en dehors de la famille de l'agresseur).

Il ne s'agira pas ici d'entrer dans le détail des observations et théorisations psychanalytiques. Un bref rappel de la notion de structure est pourtant essentiel : elle sous-entend une permanence à l'œuvre au sein de la personnalité de tout être humain et, pour la question qui nous retient, le peu de plausibilité qu'il y

2 • A ce point de la réflexion, il me paraît nécessaire de situer le lieu d'où je parle afin d'éviter tout autant la prétention à un discours exhaustif que l'impression d'une méditation détachée de la pratique clinique. En voie de spécialisation pour l'obtention d'un titre de psychiatre d'orientation psychodynamique, j'accomplis actuellement une année de formation comme médecin-assistant dans un service de médecine et psychiatrie pénitentiaire. La pratique que j'ai l'occasion d'exercer à ce poste me confronte régulièrement à des personnes qui peuvent présenter des traits de personnalité du même registre que celui évoqué dans cette réflexion.

aurait à penser qu'un homme dont les tabous liés à la sexualité sont bien intégrés puisse les « perdre » sous l'effet de la frustration sexuelle imposée par le célibat. A ce point de notre réflexion, il suffit à chacun d'un mouvement réflexif sur soi-même pour se convaincre de la puissance de ces aspects de la personnalité.

Quelques hypothèses

Prolongeant cette notion d'une permanence des tabous intégrés (ou non, ou partiellement) on serait en droit d'imaginer que s'il pouvait y avoir un lien entre le monde de l'Eglise et des actes d'ordre pédophilique, il serait plutôt à envisager sous un autre angle.

Des personnalités portées à transgresser des interdits sexuels seraient attirées préférentiellement par des milieux où ils auraient, consciemment ou pas, une occasion d'être souvent en contact avec des enfants, et sous le couvert d'une relation privilégiée et codifiée socialement. (Dans le même ordre d'idées, le milieu de l'éducation serait également à l'origine d'une attraction particulière pour les personnes présentant ce type de perversion, hypothèse maintes fois formulée mais dont il n'y a pas de confirmation sérieusement étayée.)

Parallèlement, le célibat imposé aux prêtres, conçu au nom d'un renoncement spirituel, pourrait être lu, dans certains cas, comme une issue commode à des hommes qui redouteraient une relation sexuelle engagée. Dans la situation bien particulière de prêtres pédophiles, le célibat imposé serait même « une aubaine », évitant la confrontation à un partenaire adulte, sous couvert de l'obéissance à une ascèse spirituelle. C'est par cette approche qu'on pourrait évoquer une perversion du célibat, devenu paravent pour

une pulsionnalité pervertie qui trouverait un cadre favorable à son assouvissement. Ce n'est évidemment pas de cette manière que la plupart des prêtres conçoivent et vivent leur vœu de célibat (chasteté). Il n'empêche que ce dernier devient absurde et choquant chez un prêtre convaincu de pédophilie car il exhibait officiellement un renoncement pulsionnel alors qu'étaient assouvies dans l'ombre des pulsions unanimement condamnées.

Reformulé de cette manière, le drame de la pédophilie au cœur de l'Eglise catholique serait détaché de tout lien causal avec le vœu de chasteté mais n'éluderait pas la question récurrente du célibat imposé et de son actualité. Il reste sujet à une interrogation lancinante, celle de savoir « où » le désir sexuel de tout homme, que reste un prêtre, trouve son lieu d'accomplissement. Avec en toile de fond l'intuition que toute énergie réprimée trouve un chemin plus ou moins complexe pour se libérer, cela dit indépendamment de tout discours psychanalytique simpliste. Si cette question revient ici, c'est peut-être bien parce que la très douteuse réponse apportée au pourquoi de la pédophilie chez des prêtres n'efface pas la pertinente question du devenir de la sexualité chez les prêtres en général.

Confusion des sentiments

Par ailleurs, il est également important d'évoquer un fait clinique éprouvé bien au-delà du domaine où il a été le plus théorisé (en psychanalyse), celui de la confusion qu'un patient présentant des traits pervers parvient à susciter chez son thérapeute. Je suggère que c'est probablement ce qui se donne souvent à voir dans les prises de position autour de la pédophilie, parallèlement, ou plus encore souterrainement, à l'indignation

qu'elle suscite. Mais c'est bien plus certainement encore ce qui pourrait expliquer les errances de tant de supérieurs religieux qui ont pu couvrir des prêtres abuseurs, leur enjoignant de ne plus transgresser les lois, puis les déplaçant de lieux.

La situation de l'archevêché de Boston est à cet égard « exemplaire » et suscite un sentiment d'indignation sans limite. Mais plus près de nous, encore une fois, un cardinal au-dessus de tout soupçon a tu pendant des années les agissements d'un prêtre de son diocèse. Je crois que se donne là à voir, de manière éclatante, la force du comportement pervers : réussir à paralyser la pensée d'un responsable qui n'est en aucune manière complice de ce type d'agissements mais qui le devient par son silence.³

Et si j'évoquais au début l'indignation bien particulière que suscite ce type de délit lorsqu'il est commis par des religieux, nous pouvons maintenant en faire ressortir l'origine peut-être la plus profonde : c'est bien probablement au nom de la charité qui excuse tout, croit tout, espère tout, supporte tout (1 Co 13,7) que des supérieurs ont caché les abominations que commettaient leurs prêtres. Il faut bien sûr évoquer le désir de préserver l'image de l'Eglise, la méconnaissance des manifestations d'un comportement pervers ou tout simplement la lâcheté. Mais rien ne trouble autant que la perversion du message chrétien le plus universellement salué, celui de la charité.

A cet égard, et pour conclure, je voudrais évoquer une remarque de François Bluche⁴ sur cette « troisième vertu théologique » qu'est la charité. Il observe qu'on préfère aujourd'hui parler plutôt d'amour. Il trouve ce changement digne

d'attention, le mot amour lui paraissant « chaleureux mais ambigu ».

Cette réflexion sémantique, qui ouvre une perspective inédite sur la différence entre charité et amour, est particulièrement pertinente pour notre propos. Comme nous le remarquons plus haut, la perversité qui peut s'exercer dans une relation a un tel pouvoir de paralysie de la pensée, qu'une notion trop vague de l'amour du prochain deviendrait alors déficiente. L'ambiguïté évoquée par F. Bluche se manifesterait alors de manière désastreuse. L'amour s'offrirait même comme support pour un redoublement de la perversité, l'autre n'étant pas seulement utilisé mais également paralysé par le sentiment que son abuseur lui veut du bien. Beaucoup d'abuseurs sexuels d'enfants disent, en toute sincérité, aimer leurs victimes et n'avoir pas imaginé leur faire du tort. Image extrême et particulièrement choquante de la confusion des sentiments.

R. M.-V.

3 • La diversité des réactions au sein de l'Eglise catholique a été très révélatrice de ce phénomène. Il est à relever ici la position sans équivoque du pape Jean Paul II qui a eu le mérite de demander une sanction sans compromis des religieux qui étaient convaincus de ce type de délit. Ceci dit hors toute révérence à l'égard de la hiérarchie catholique, mais bien dans la perspective de notre réflexion sur la pédophilie.

4 • **F. Bluche**, *La foi chrétienne, histoire et doctrines*, Du Rocher, Monaco 1996, p. 311.

Prêtres et abus sexuels

Les oubliées

●●● **Marie-Madeleine Zufferey-Sudan**, Lausanne
Gynécologue, ancien médecin associé au CHUV

J'ai mené dans mon cabinet de gynécologie une petite enquête à la recherche d'abus dénommés ici violence, puisque susceptibles, comme on l'observe, de rendre l'autre muet (en hébreu « ilem » muet et « alimut » violence ont la même racine), commis par des prêtres sur des filles ou des jeunes filles.¹ Pour ce faire, j'ai suscité la confiance à l'aide d'une affichette placée dans mon cabinet. Le nombre de cas m'a impressionnée : une quinzaine d'aveux bouleversants en quelques mois.

Des femmes de 18 à 70 ans m'ont parlé de leur vécu dans l'enfance ou l'adolescence, souvent les larmes aux yeux. Ce genre d'aveu nécessite un cadre sécurisant pour s'exprimer, tant la culpabilité est grande. Cet aveu me paraît beaucoup plus difficile à révéler que celui de l'inceste dont il est très proche.

A noter que je n'ai eu aucun témoignage concernant un pasteur ou un imam, alors que la majorité de ma clientèle est protestante ou musulmane.

Chaque confiance est unique. Bien qu'il ne soit pas possible d'établir des statistiques sur une quinzaine de cas, je peux cependant dégager quelques constantes. Le prêtre abuseur agit en général dans un cadre religieux : catéchisme, servantes de messe ou plus grave, en confession. La jeune fille est abusée par des attouchements d'ordre sexuel, sans violence physique et sans demande par le prêtre d'une participation active aux jeux sexuels.

Des constantes

Contrairement aux cas des garçons abusés décrits dans la littérature (le garçon est souvent choisi et longuement approuvé avant le passage à l'acte), il ne semble pas y avoir, en général, de choix préalable porté sur telle ou telle jeune fille. La jeune fille « tombe sous la main » de l'abuseur. C'est donc plutôt celle qui est là, à tel moment, d'où l'hypothèse qu'il existe probablement un grand nombre de victimes.

Cependant l'examen des cas montre souvent un instinct sûr du prêtre à discerner une victime fragile et muette. « J'étais une jeune fille pas dommage ! », m'a dit une femme.

Le dévoilement récent d'abus sexuels par des prêtres dénombre principalement des victimes de sexe masculin, alors que dans la société actuelle les victimes d'abus sexuels sont le plus souvent des filles. Y aurait-il réellement peu de filles abusées par des prêtres ? Ou alors ne peuvent-elles pas parler ? Et pourquoi ? Marie-Madeleine Zufferey-Sudan tente de répondre à ces questions.

1 • Mes vifs remerciements à Dominique Chatton, psychiatre-psychothérapeute, sexologue clinicien, responsable de la Consultation de gynécologie psychosomatique et de sexologie des Hôpitaux universitaires de Genève, pour son accueil chaleureux et ses conseils judicieux dans la relecture de ce texte.

Dans la plupart des cas, les attouchements ne se répètent pas sur plusieurs années, soit parce que la jeune fille refuse de revoir le prêtre abuseur dans la mesure du possible, soit parce que le changement d'année scolaire modifie le cadre extérieur, soit parce que le prêtre a été déplacé de paroisse. Dans deux cas seulement, les abus ont perduré sur plusieurs années, malgré des changements de paroisse.

Occultations

L'abus sexuel par un prêtre sur un mineur est-il différent s'il s'agit d'un garçon ou d'une fille ? Il est clair que l'abus sur un garçon peut engendrer une confusion dans l'orientation sexuelle du jeune. Rien de tel pour la fille. Mes observations et celles de la littérature me font penser que l'hétérosexualité courante, alliée à la persistance dans la mémoire collective de la supériorité de l'adulte mâle, permet d'occulter l'abus de pouvoir. La jeune fille est réduite à l'état de chose, passive, muette et responsable de son sexe.

Peut alors s'installer en elle un immense sentiment de malaise, de culpabilité qui lui colle à la peau et l'emmure dans son silence. Cet aspect est fréquemment décrit dans les cas d'abus sexuels. Je l'ai retrouvé dans toutes mes observations.

En général, le prêtre abuseur nie les faits, comme souvent la hiérarchie qui le protège. Tout au plus, le prêtre reconnaîtra pudiquement « un manque de prudence ». Contrairement au garçon, aucune injonction à se taire n'est faite à la jeune fille, car sans doute l'abus est-il « normal » envers le sexe féminin. A juste titre, la Conférence des évêques suisses a reconnu le « déséquilibre socio-historique » où, « sans qu'on s'en aperçoive, les femmes, ainsi que les enfants et les jeunes

sont considérés comme moins dignes de respect et de moindre valeur ».²

Manque d'études

Donald Cozzens, prêtre et psychologue américain, a estimé que 90 % des victimes de prêtres abuseurs sont de sexe masculin et en majorité des adolescents.³ Il oriente son interrogation sur l'homosexualité des prêtres qui toucherait la moitié du clergé américain.⁴ Une vaste compilation statistique sur les abus sexuels par le clergé américain vient d'être publiée par la Conférence des évêques catholiques des Etats-Unis.⁵ Elle relève que 81 % des victimes sont de sexe masculin. Aucune hypothèse n'est avancée sur les causes de cette prévalence. Le sujet de l'orientation sexuelle des prêtres n'y est pas abordé. Les études psychologiques et sexologiques sur des prêtres abuseurs manquent.

Le prêtre et psychothérapeute St. Rossetti a listé des indices qu'il présente en drapeaux rouges, permettant, selon lui, de repérer des prêtres susceptibles d'être ou de devenir abuseurs.⁶ Une orientation sexuelle confuse, une absence de relations saines avec des pairs, des centres d'intérêts infantiles, une surstimulation sexuelle

2 • *Abus sexuels dans le cadre de la pastorale. Directives à l'intention des diocèses*, Fribourg, 5.12.2002.

3 • *Le nouveau visage des prêtres*, Bayard, Paris 2002, p. 216.

4 • *Ibid.*, p. 174.

5 • *The Nature and Scope of the Problem of Sexual Abuse of Minors by Catholic Priests and Deacons in the United States*. A Research study conducted by the John Jay College of Criminal Justice, 16 avril 2004, (<http://www.usccb.org/nrb/johnjaystudy>).

6 • *A Tragic Grace. The Catholic Church and Child Abuse*. The Liturgic Press, Collegeville, Minnesota 1996, pp. 68-77.

dans l'enfance, comme une sexualité éradiquée totalement de la vie consciente sont des facteurs de risque de passage à l'acte avec des mineurs. Toujours selon lui, deux tiers des prêtres abuseurs auraient été eux-mêmes abusés alors que l'étude John Jay n'en trouve que 6,8 %.⁷ La différence réside probablement dans le recueil des données, l'un d'ordre psychothérapeutique, l'autre juridique.

Après consultation de la littérature, je constate que les jeunes filles victimes de prêtres sont ignorées dans la plupart des publications ou présentées comme variantes possibles. Le délit ne concerne-t-il que l'abus sur les garçons, comme on pourrait le supposer de la Didaché (doctrine des Apôtres des premiers siècles du christianisme) où il est écrit (II.2.) : « Tu ne séduiras pas de jeunes garçons ». Aucune mention de fillettes.

Rossetti affirme que les abus sexuels par des prêtres ont toujours existé. L'étude John Jay aux Etats-Unis, qui analyse, aujourd'hui, 4392 prêtres abuseurs de 1950 à 2002, révèle une importante augmentation des cas d'abus dans les années 1970 à 1979, puis une régression constante.⁸ Le climat de libéralisation des mœurs de la deuxième moitié du siècle dernier a probablement affaibli les barrières morales, facilitant le passage à l'acte pour ceux qui rencontraient des difficultés dans leur processus de sexualisation, dont on connaît mieux maintenant l'importance. Autrefois, l'abus sexuel n'était qu'un délit au code de morale et les victimes étaient ignorées. Aujourd'hui, les droits de l'enfant sont pris en considération ; les victimes sont écoutées et l'on reconnaît que du mal leur a été fait.

Pourquoi les jeunes filles, les femmes se taisent-elles ? Ma modeste étude m'a montré que seul un très petit nombre de jeunes filles avaient parlé à leur mère lors des faits. La plupart n'ont pas été crues. L'une d'entre elles a été giflée par sa mère avec ordre de ne jamais aborder ce sujet, comme pour un secret de famille. Certaines n'ont pas pris conscience sur le moment qu'il s'agissait d'un abus, car il venait d'un homme de Dieu.

Le silence des filles

Le sentiment de culpabilité et celui de malaise ressentis suite aux actes du prêtre représentent pour la jeune fille une forte charge émotionnelle, qui me paraît avoir empêché toute réflexion consciente et bloqué la parole. Aux yeux des jeunes filles, le prêtre, représentant Dieu, ne peut pas faire le mal, donc ne peut pas être coupable.

Dans ce contexte, l'émoi sexuel ressenti, peut-être le premier, ne peut que troubler davantage la jeune fille. En conséquence, c'est elle seule la fautive. Elle n'en parle même pas à ses pairs. Refouler l'événement devient la solution de survie. Des symptômes gênants dans la vie quotidienne peuvent en résulter, telle la peur en présence d'hommes âgés, comme me l'a rapporté une jeune femme. D'autres ont nié la gravité des faits dans des termes qui m'ont amenée à penser le contraire. Certaines, conscientes de l'abus, n'ont jamais osé en parler par crainte d'être traitées de menteuses.

Dans l'ensemble, heureusement, ces femmes ont montré une bonne résilience, pour certaines grâce à une psychothérapie. Dans tous ces cas, aucun prêtre n'a été inquiété et aucune femme ne tenait à mettre en route une procédure.

7 • *Ibid.*

8 • *Ibid.*, p. 104.

La plupart d'entre elles ont quitté l'Eglise.⁹ Dans la société actuelle, la révélation d'abus sexuels perpétrés par un membre de la famille ou une connaissance est devenue presque courante. Aussi, après un siècle de féminisme travaillant à la cause des femmes, le silence, aujourd'hui encore, des jeunes filles abusées par un prêtre ne cesse de m'interroger. La Commission sociale des évêques de France vient de publier un excellent livre sur *Les violences envers les femmes*¹⁰ mais ne mentionne nulle part l'existence de ce problème.

La fracture du symbole

A part Rossetti¹¹ qui aborde ce sujet, on passe généralement sous silence la fracture de symboles sacrés et ses conséquences. Je mentionne ici l'abus sexuel subi dans l'enfance par Jung, rapporté à Freud par Jung lui-même à l'âge de 32 ans¹² et excellemment commenté par Eich.¹³ Cette blessure à vie, perpétrée probablement par un oncle pasteur, a été l'une des causes de la dissension entre Jung et Freud. Dans cette même lettre, Jung fait référence au terme « religieux » pour qualifier sa relation d'admiration à Freud. On peut aussi le traduire par « sacré », de type archétypal.

Et les femmes, ne sont-elles pas plus sensibles à cet aspect sacré, tant du prêtre, représentant masculin de Dieu, que de l'aspect féminin de la mère Eglise, comme personne et comme relation ? Aussi tout abus représente une fracture du symbole dont les conséquences sont imprévisibles et dépendent avant tout de la personnalité de la victime et de son environnement. Plus le milieu est catholique et fermé, plus les conséquences risquent d'être graves, touchant principalement l'aspect rela-

tionnel. Selon mes observations, un des moyens de protection des jeunes filles a été le rejet, non seulement de l'Eglise ou de Dieu, mais plus concrètement du parent le plus attaché à l'Eglise, souvent la mère, d'autant plus si cette dernière se montrait forte et autoritaire et si, comme la mère Eglise, elle refusait ou ne reconnaissait pas l'abus. Les conflits mère-fille en ont été exacerbés.

Dans l'hypothèse de départ de la présente étude, je pensais - j'espérais - ne pas trouver de jeunes filles abusées par des prêtres. Mais très vite j'ai dû revoir mes objectifs. Aussi le présent travail a-t-il pour but de montrer clairement qu'il existe des prêtres abuseurs de jeunes filles, qu'ils ne sont pas inquiétés et que leurs victimes ne sont pas reconnues et se taisent. Ce travail souligne la prévalence des garçons en tant que victimes officiellement déclarées de prêtres abuseurs et attire l'attention sur la nécessité de rechercher les causes de ce phénomène complexe et peu connu.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les femmes courageuses qui ont brisé la loi du silence et m'ont accordé leur confiance par leurs témoignages. Je me fais messagère pour transmettre la réalité de leurs souffrances aux lecteurs et aux autorités ecclésiastiques.

M.-M. Z.-S.

9 • Ces réactions dépassent le cadre des seules victimes. Depuis la découverte du scandale de Sankt-Pölten, les sorties d'Eglise ont fortement augmenté en Autriche (n.d.l.r.).

10 • Bayard/Fleurus-Mame/Cerf, Paris 2003.

11 • *Op. cit.*, p. 122.

12 • Freud S. et Jung C.G., *Correspondance 1906-1914, lettre du 28.X.1907*, Gallimard, Paris 1992.

13 • *Le clivage Jung-Freud*, in « La Vouivre », Georg, Genève 1996, n° 6, pp. 131-137.

Enfin une assurance maternité ?

●●● **Anne Durrer**, Berne
Secrétaire de la commission Justice et Paix

La Suisse est le seul pays d'Europe n'offrant pas d'assurance maternité ; le sujet apparaît régulièrement à l'agenda politique, et ce dès 1900 déjà. Le droit à une assurance maternité a même été inscrit en 1945, par décision populaire, dans la Constitution. Le mandat à la Confédération d'instituer une assurance maternité a été réitéré dans la nouvelle Constitution fédérale (art. 116, §3), acceptée en votation populaire en 1999. Il est donc faux de prétendre que le Parlement ne respecte pas la volonté du peuple !

Par ailleurs, la protection de la maternité ne saurait se limiter à la seule prise en charge des frais médicaux occasionnés par la grossesse et l'accouchement. Ainsi, la loi sur le travail interdit aux femmes de travailler pendant les huit semaines suivant l'accouchement. Une compensation pour perte de gain devrait donc, en toute logique, être prévue. La loi impose le versement du salaire pendant trois semaines au minimum, un versement prolongé proportionnellement à la durée de la relation de travail (des dispositions spéciales sont prévues dans le cadre de certaines conventions collectives). Au final, en moyenne, le congé maternité financé actuellement par les entreprises est de huit semaines et coûte 350 millions de francs par année aux employeurs.

Cette réglementation dessert les jeunes femmes sur le marché du travail et s'oppose à la mobilité tant prisée par les employeurs, puisque l'indemnité est proportionnelle à la durée de l'engagement dans une même entreprise. D'autre part, les femmes travaillant dans des secteurs traditionnellement féminins, pour des salaires plutôt modestes, et qui ne bénéficient pas de convention collective sont également défavorisées (coiffure, hôtellerie et restauration par exemple).

Le projet Triponez

L'initiative parlementaire sur laquelle nous sommes appelés à nous prononcer le 26 septembre entend remédier à ces inconvénients. Elle a été déposée en 2001 par le conseiller national radical bernois Pierre Triponez, directeur de l'Union suisse des arts et métiers. C'est donc un représentant des petites et moyennes entreprises - l'essentiel du tissu économique de la Suisse - qui s'engage pour cette assurance car « son financement est acceptable pour l'économie ».¹

P. Triponez propose en effet un mode de financement qui a trouvé grâce auprès de la majorité du Parlement, exception faite des démocrates du centre et de quelques radicaux dissidents :

Le 26 septembre prochain, les Suisses se prononceront sur une révision de la loi sur les allocations pour perte de gain qui prévoit d'accorder aux mères actives professionnellement le versement de 80 % de leur salaire pendant les 14 semaines suivant la naissance de leur enfant. Une large coalition d'organisations, toutes tendances confondues, soutient cet objet. Parmi elles, la Ligue suisse des femmes catholiques et les commissions Couple et Famille, Femmes dans l'Eglise et Justice et Paix de la Conférence des évêques suisses. Arguments.

1 • In « Initiative Triponez ».

- toutes les femmes actives professionnellement, quel que soit leur secteur d'activité, bénéficieront du versement de 80 % de leur salaire pendant 14 semaines après la naissance de leur enfant ; une protection plus généreuse de la maternité reste envisageable dans le cadre de conventions collectives ;
- tous les travailleurs participent au financement du congé maternité, qui sera assuré par le biais de l'assurance perte de gain (APG). L'APG est financée par un prélèvement paritaire employeur-employé(e) de 0,3 % du salaire (comme les hommes, les femmes cotisent à l'APG depuis 1953, année de sa création, mais elles n'en bénéficient que très rarement puisque cette assurance est destinée aux personnes servant dans l'armée, le service civil et la protection civile) ;
- par souci d'harmonisation entre les différents destinataires, les allocations des personnes faisant du service militaire passeront de 65 % aujourd'hui à 80 % du revenu (dépenses supplémentaires de 60 millions) ;
- les dépenses supplémentaires dues au congé maternité se monteraient à 483 millions. Les réserves de l'APG suffiront jusqu'en 2008 ; à partir de 2008, il faudra relever le taux de prélèvement sur les salaires de 0,1 %, puis en 2012 également. Les prélèvements passeraient donc de 0,3 % actuellement à 0,5 % du salaire en 2012 ;
- les employeurs engageant de jeunes femmes ou employant de nombreuses collaboratrices ne sont plus les seuls à assumer la protection de la maternité. Les charges sont réparties équitablement dans tous les secteurs de l'économie ;
- le financement de l'assurance maternité s'appuie sur une institution qui a fait ses preuves et les surcoûts administratifs sont minimes ;
- divers cantons ont annoncé leur intention d'introduire une assurance maternité cantonale, ce qui risque d'être plus coûteux et plus compliqué pour les milieux économiques.

Le projet Triponez a été accepté par le Conseil national (146 contre 41) et par le Conseil des Etats (31 contre 6) en octobre 2003. Mais l'Union démocratique du centre (UDC) a lancé un référendum contre une initiative « favorisant un modèle familial douteux ».² L'UDC aurait-elle perdu la mémoire ? En 1999, le parti s'était opposé à un projet d'assurance maternité - aux modalités de financement différentes - qui prévoyait également une allocation pour les mères sans activité professionnelle, au motif que, justement, ces dernières étaient incluses dans les prestations. Cinq ans plus tard, l'UDC rejette le projet Triponez parce qu'il favorise les femmes qui travaillent au détriment de celles qui se consacrent uniquement à leurs familles...

En attendant, le référendum a abouti et nous serons appelés à nous prononcer le 26 septembre sur une révision de la loi sur l'assurance perte de gain. Il s'agit en effet d'une disposition permettant d'élargir le cercle des destinataires traditionnels de cette assurance et non pas d'une volonté délibérée de cacher la création d'une nouvelle assurance sociale.

Femmes actives

A l'heure actuelle, 88 % des femmes en Suisse exercent une activité professionnelle à la naissance de leur premier enfant et plus de la moitié (54 %) conservent une activité professionnelle, le plus souvent à temps partiel, après une

2 • Citation de l'argumentaire de l'UDC.

première naissance. Elles sont encore 37 % après la naissance d'un deuxième enfant. L'engagement professionnel des mères est donc aujourd'hui une réalité : seule une femme sur quatre, mère d'enfant(s) âgé(s) de moins de 10 ans se consacre exclusivement à sa famille.

En revanche, 53 % des femmes mentionnent leurs tâches familiales pour justifier une réduction de leur activité professionnelle.³ Niveau de formation et responsabilités professionnelles ne jouent pas un grand rôle dans cette décision. Beaucoup de femmes sont par ailleurs contraintes de travailler car un seul revenu ne suffit tout simplement plus à assurer l'entretien d'une famille. Chaque mère qui exerce une activité professionnelle, quelle que soit sa motivation, sait qu'elle va devoir jongler avec un emploi du temps surchargé pendant de nombreuses années.

Quelques pistes de réflexion :

- tous les actifs, hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, manifestent en cotisant à l'APG leur reconnaissance aux jeunes hommes qui consacrent plusieurs semaines à effectuer du service militaire ou civil, pour le bien de tous. Il est grand temps que la même solidarité s'exprime envers les femmes qui acceptent de limiter leurs ambitions professionnelles pour élever des enfants. Car assurer le renouvellement des générations contribue tout autant à la pérennité du pays que le service militaire ;

- il me semble aussi juste que les hommes participent au financement des congés maternité, car la naissance d'un enfant n'est jamais l'affaire que d'une femme ;
- la décision de mettre au monde un enfant et d'assurer son éducation est, et restera, la décision d'un couple. Toutefois, les enfants d'aujourd'hui sont l'avenir de toute notre société, pas seulement de leurs parents. Assurer aux familles les meilleures conditions possibles est du ressort de tous. Car les enfants sont un véritable bien social et il est juste que la société tout entière exprime sa reconnaissance envers les familles qui « contribuent au maintien de l'être humain et de l'humanité dans notre temps ».⁴ La reconnaissance de la famille - pour



3 • Enquête suisse sur la population active entre 1991 et 1999 de l'Office fédéral de la statistique. Il faudrait y ajouter les 3 à 5 % de femmes en recherche d'emploi.

4 • In *Consultation œcuménique des Eglises*, p. 29, § 58 (2001).

« Il devrait être possible aujourd'hui, tant pour les mères que pour les pères, de poursuivre une activité professionnelle tout en menant une vie de famille épanouie. »

Consultation œcuménique sur l'avenir social et économique de la Suisse, 2001

services rendus à la société - n'est possible que si elle est encouragée par l'Etat et par l'économie ;

- la Suisse se distingue par un taux de natalité parmi les plus bas d'Europe.⁵ Pays voisin, la France par contre a une politique familiale très dynamique qui permet, entre autres, aux mères de concilier profession et famille ; ainsi la France observe depuis 1995 un véritable baby boom ;
- aujourd'hui, de plus en plus de jeunes familles sont confrontées à la pauvreté, un véritable scandale dans un pays riche comme la Suisse ! Cela devrait inciter les femmes qui sont restées à la maison pour élever leurs enfants, dans des conditions matérielles parfois difficiles, à manifester leur solidarité envers leurs filles ou leurs petites-filles en acceptant une assurance maternité, même si elles n'en ont pas bénéficié.

Un choix difficile

La politique familiale est le parent pauvre de la politique sociale en Suisse. L'introduction de l'assurance maternité est certes un signe d'encouragement envers les femmes actives professionnellement, même si l'on peut regretter que les mères au foyer en soient exclues. Néanmoins, ces allocations ne résolvent pas d'un coup les problèmes auxquels sont confrontées les familles d'aujourd'hui : partage des tâches éducatives et des activités professionnelles entre le père et la mère, salaires et organisation du travail ne respectant pas assez la vie familiale, manque d'infrastructures de garde, difficultés à se loger, difficultés financières et, pour certains observateurs, une société hostile aux enfants.

Chaque couple devrait pouvoir choisir comment il entend répartir les responsabilités familiales et professionnelles, selon ses convictions, sa situation et le charisme de chacun. Actuellement, ce sont très souvent des considérations économiques qui obligent les mères à rester actives professionnellement car un salaire d'appoint est indispensable et la réinsertion professionnelle très difficile après plusieurs années de « pause-enfants ». Aucun père, aucune mère ne devrait être contraint de choisir entre famille et profession. Les expériences de socialisation qu'offrent crèches et cantines, surtout pour les enfants uniques, nombreux en Suisse, peuvent s'avérer par ailleurs très précieuses, sans se substituer aux parents.

Il est donc grand temps de renoncer à stigmatiser un modèle familial « douteux » et d'introduire une assurance maternité en Suisse.

A. D.

5 • En 2002, en Suisse, 100 femmes de 15 à 49 ans ont mis au monde 139 enfants par année ; il en faudrait 201 pour assurer le renouvellement des générations (chiffres de l'Office fédéral de la statistique) ; pour comparaison, la France est en 2003 à 191 enfants pour 100 femmes (Institut national d'études démographiques).

Sortir de l'ombre

Les « sans statut légal »

●●● **Michel Bavarel**, Genève
Journaliste

« C'est dur de laisser notre famille au pays. Quand la police passe, nous avons des sueurs froides, des frissons. La Suisse est l'unique pays à ne pas avoir procédé à une régularisation, alors que nous contribuons à son économie. Si nous ne gardions pas leurs enfants, bien des gens ne pourraient pas aller travailler. En échange, nous voulons un statut. » Ce sont les paroles d'une mère de famille équatorienne habitant Genève. « Je voudrais que ceux qui font les lois vivent une seule de mes journées. Les autres, dont je suis pourtant l'égale, vivent tranquillement, alors que moi je dois avoir peur. C'est vraiment injuste ! » Voilà comment une Bolivienne de 19 ans exprimait sa révolte.¹

On les a longtemps appelés « clandestins ». Puis, reprenant une terminologie popularisée par l'occupation de l'église St-Bernard, en 1996 à Paris, « sans-papiers ». En fait, ils détiennent habituellement un passeport. Une partie d'entre eux, chez nous, cotisent aux assurances sociales et paient des impôts. Leur man-

que seulement un titre de séjour. C'est pourquoi eux-mêmes préfèrent se définir comme des « travailleurs sans statut légal ».

En 1981, j'ai publié dans *La Liberté* et *Le Courrier* une série d'articles sur les clandestins parmi nous.² Le titre du premier, *Une hypocrisie bien helvétique*, a choqué. Ce terme d'hypocrisie revient obstinément dans le débat actuel car la problématique n'a pas fondamentalement changé, même si des évolutions se sont produites. Quantitativement d'abord. On parlait à l'époque de vingt à cinquante mille clandestins en Suisse. Aujourd'hui, de cent vingt, cent cinquante, voire de deux ou trois cent mille sans-papiers. Difficile de dire où se situe la vérité. « Il ne sert à rien de gonfler les chiffres », met cependant en garde Ismail Turker, du Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs (SIT).³

Il y a vingt-cinq ou trente ans, les saisonniers, contingentés, ne suffisaient pas à satisfaire la demande de main-d'œuvre. On engageait des travailleurs sans permis, provenant en général des mêmes pays. Par ailleurs, les épouses des saisonniers, qui n'avaient pas droit au regroupement familial, les rejoignaient tout de même et occupaient des emplois précaires. Ces deux catégories formaient alors le gros des effectifs des clandestins. Dans les années '90, on a mis en place la politique dite des

Clandestins. Un terme qui recouvre une réalité dure, injuste, de plus en plus imposante en Suisse... et de moins en moins taboue. Car des mouvements de défense des sans-papiers se sont constitués ; car certains travailleurs sans statut légal osent revendiquer des droits. L'espoir est de mise, même si les avancées sont lentes.

1 • Propos entendus à la suite de la projection à Genève du film *Soy pobre y vivo lejos* (Je suis pauvre et je vis loin) du réalisateur lausannois Daniel Wyss. Ce documentaire évoque le parcours de Byron Allauca, un Équatorien qui a vécu onze ans avec sa famille en Suisse avant d'être régularisé.

2 • Les 22, 23, 24 et 25 septembre 1981.

3 • Le SIT, avec d'autres syndicats, s'est fortement engagé à Genève dans la lutte pour la régularisation des sans-papiers.

« trois », puis des « deux cercles » et le statut du saisonnier a bientôt disparu. Avec les bilatérales, on a admis les ressortissants de l'Union européenne mais une nouvelle génération de sans-papiers est apparue, en provenance de pays plus lointains.

Mobilisation

La Cour de l'Hôtel de Ville de Genève, fin avril : les rythmes d'un orchestre latino-américain, des sans-papiers portant un masque blanc, quelques spectateurs. On assiste à une pantomime. Une femme de ménage prend soin d'un bébé, passe l'aspirateur, nettoie les vitres... Ses patrons rentrent du travail. L'homme s'installe devant la télévision, son épouse glisse un billet de banque à la femme de ménage. A sa mine, on voit qu'elle est mal payée. Cette mise en scène a eu lieu lors de la remise au Conseil d'Etat d'un appel du Collectif du 14 juin,⁴ soutenu par une cinquantaine d'organisations, en faveur de la régularisation des sans-papiers.

« Discriminés en raison de nos origines, exploités, fragilisés par l'absence d'un statut légal, nous sommes des proies faciles. Cette situation est inexcusable dans un pays développé et démocratique. Si nous avons le courage de sortir de l'ombre, ce n'est pas pour pleurer ni pour demander la charité. Ce que nous demandons, c'est la régularisation de tous les travailleurs et travailleuses afin de pouvoir mener une vie digne, dans un pays se disant respectueux des droits de l'homme », déclarera devant la presse une représentante du Collectif des travailleuses/eurs sans statut légal.⁵

Voilà une autre différence avec les années '80, peut-être la plus importante. Des groupes se mobilisent pour

appuyer les sans-papiers et, surtout, des sans-papiers se sont organisés et prennent la parole. « C'est ce qu'il y a de nouveau dans notre approche, souligne Serge Ducrocq, le permanent du Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève. Nous faisons fi de l'irrégularité du séjour du travailleur et le considérons comme une personne à part entière qui a le droit de s'exprimer. »

La phase actuelle de la lutte a été déclenchée par l'occupation de l'église St-Paul, à Fribourg, en juin 2001. Une occupation qui, à côté de dissensions au sein de la paroisse, a suscité toute une mobilisation, y compris dans les communautés religieuses. Des Fribourgeois, dont plusieurs se réclament de la foi chrétienne, ont été condamnés ces derniers mois à une amende pour avoir hébergé des sans-papiers. Des mouvements - qui connaissent des hauts et des bas - se sont constitués dans d'autres cantons, comme ceux de Vaud, de Genève, du Jura, de Neuchâtel, de Bâle ou encore de Berne et de Zurich. Deux manifestations nationales ont eu lieu, l'une à Berne en 2001, avec une forte participation, l'autre à Zurich en septembre 2003.

4 • Créé pour organiser la grève des femmes du 14 juin 1991, ce collectif coordonne les actions féministes à Genève. Son appel portait également sur le partage du travail domestique entre hommes et femmes.

5 • Il existe à Genève un Collectif de défense des sans-papiers et un Collectif de travailleuses/eurs sans statut légal. Ce dernier rassemble essentiellement des Latino-Américains, au nombre d'environ quatre cents. Si les Brésiliens n'y sont guère représentés, des Philippins, par contre, s'en sont récemment rapprochés.

Deux mille dossiers

A Genève, le SIT a constitué, avec Caritas, plus de deux mille dossiers de sans-papiers. « Nous ouvrons une permanence deux fois par semaine pour les écouter, les informer sur leurs droits, éventuellement intervenir en cas de menace d'expulsion. C'est un travail extrêmement lourd », souligne Ismail Turker.

Un travail qui permet d'avoir une idée plus précise de cette population. Le SIT a établi des statistiques à partir de 1600 dossiers concernant 2800 personnes, sur les 6000 sans-papiers qui, estime Ismail Turker, vivent dans le canton. A Genève, mais il n'en va pas forcément de même ailleurs, près de 85 % des sans-papiers sont venus d'Amérique latine (Brésil, Colombie, Equateur, Bolivie, Pérou). Un pays d'Asie, les Philippines, fournit également un important contingent. La majorité d'entre eux ont fréquenté les écoles secondaires et un nombre non négligeable l'université.

Les femmes forment 63 % des effectifs. Elles sont surtout présentes dans l'économie domestique qui emploie aujourd'hui 70 % des sans-papiers. L'hôtellerie-restauration vient ensuite, mais on a observé un profond changement dans ce secteur à la suite des efforts consentis pour son organisation. « Alors que dans les années quatre-vingts 60 à 70 % des travailleurs de l'hôtellerie-restauration étaient des sans-papiers, ils ne sont plus actuellement que 2 à 3 % », souligne le SIT. Sont également cités les services, avec la vente, le nettoyage, le bâtiment et l'agriculture.

En deux fois, en août et décembre 2003, 1500 dossiers ont été déposés devant le Conseil d'Etat. Avec une demande de régularisation et d'un moratoire sur les expulsions *manu militari*. En janvier 2004, le gouvernement genevois, avec

l'appui d'une motion adoptée par une forte majorité du Grand Conseil, annonçait la mise en place d'une commission d'experts chargée d'examiner les questions soulevées par cette demande de régularisation, en vue d'une rencontre avec les autorités fédérales. Cette commission doit remettre son rapport cet automne. D'autres procèdent à des études sur divers aspects de la question, en particulier sur l'économie domestique. Des démarches similaires à celle des Genevois en vue d'une régularisation collective sont envisagées dans certains cantons, en particulier celui de Vaud.

Syndicats, féministes, Eglises

Qu'est-ce que la lutte a permis d'obtenir jusqu'ici ? « Il n'y a pas eu d'expulsions *manu militari* à Genève depuis trois ans », assure Ismail Turker. « C'est vrai, à l'une ou l'autre exception près, pour ceux qui ont été annoncés au Conseil d'Etat. Quant aux autres nous n'avons

Action du
27 août 2003, Genève.



pas de contrôle », nuance Serge Ducrocq. Par ailleurs, un « chèque service », lancé le 1^{er} mars, facilite l'affiliation aux assurances sociales des personnes travaillant dans l'économie domestique. C'est un petit pas dans la direction d'une organisation de ce secteur qui, selon le SIT, ne concernerait à Genève pas moins de 25 000 employeurs (il s'agit le plus souvent d'emplois à temps partiel).

Surtout, comme le souligne S. Ducrocq, le mouvement donne confiance aux sans-papiers. En particulier pour faire face aux abus. « Quand un patron qui annonce une baisse de salaire reçoit, deux heures plus tard, le téléphone d'un syndicat, le travailleur sans statut légal a moins peur de se battre. »

« Les femmes maltraitées ou sexuellement harcelées savent désormais, grâce à l'information que nous diffusons, qu'il existe des lieux où elles trouveront un soutien », relève de son côté Lourdes Reyes, femme de ménage équatorienne, responsable du groupe de femmes du Collectif de travailleuses/eurs sans statut légal. Parmi ces lieux, elle cite la « permanence volante » tenue par deux collaboratrices de l'Entraide protestante suisse (EPER). Ce groupe de femmes effectue tout un travail dans le domaine de la santé. Même si le droit de contracter une assurance maladie a été acquis, la majorité des sans-papiers de Genève ne sont pas en mesure de payer les cotisations. On cherche en particulier des gynécologues disposés à les suivre. Non pas gratuitement, mais en acceptant des délais de paiement. « Nous ne voulons pas la pitié, mais la justice », souligne à ce propos Henri Cardona, Colombien, à la tête du Collectif de travailleuses/eurs sans statut légal.

La lutte renforce-t-elle les sans-papiers ? « Oui, et tous ceux qui les appuient y concourent, qu'il s'agisse des syndicats, des mouvements féministes ou des Eglises », répond Serge Ducrocq.

Reste à obtenir l'essentiel : un titre de séjour. Les travailleurs sans statut légal et ceux qui les soutiennent réclament une régularisation collective, du type de celles auxquelles ont procédé différents pays d'Europe, comme la Belgique, l'Espagne, la France, l'Allemagne, etc. Ou l'Italie, qui a régularisé 634 000 sans-papiers en 2003. Chez nous, les résultats de ce qu'on appelle la « circulaire Metzler », traitant un par un les « cas de rigueur », restent dérisoires. Depuis septembre 2001, seules cinq cents personnes en ont bénéficié, relève Caritas-Suisse.⁶

Entre patience et urgence

Caritas propose d'octroyer une autorisation de séjour au bout de quatre ans de présence en Suisse. « Cela reviendrait à dire à celui qui est ici depuis trois ans : "Reste encore une année dans l'ombre, ensuite on pourra te régulariser", conteste S. Ducrocq. Il y a derrière cette proposition l'idée qu'après quatre ans, on est intégré. Faut-il être intégré pour obtenir un permis ou est-ce le fait d'avoir un permis qui permet l'intégration ? » Pour le permanent du Collectif de soutien, si les sans-papiers se trouvent en Suisse, c'est qu'il y a du travail. Ils répondent à un besoin économique. C'est sur cette base qu'il convient de les régulariser.

6 • Voir sur cette question de la régularisation l'étude de **Bettina Zeugin**, *Parmi nous mais indésirable*, Caritas, Lucerne 2003.

Malgré la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr)⁷ qui ancre la politique des « deux cercles » dans notre législation, Ismail Turker garde espoir : « Nous savons que cela va prendre du temps, puisque nous touchons au cœur de la politique migratoire de la Suisse. Dans ce domaine, il faut travailler sur la durée. Je pense qu'on y arrivera. »

Cependant Lourdes Reyes est sensible à l'impatience de ses compagnes : « Certaines n'ont pas pu se rendre dans leur pays depuis cinq ou six ans, de peur de ne pas pouvoir revenir en Suisse. Elles veulent revoir leurs enfants, leur famille. Cela fait maintenant trois ans que nous sommes mobilisées. On ne vit pas d'espoir, il faut des droits. » « C'est un long chemin et l'issue dépend de nous. Nous n'obtiendrons rien si nous ne prenons pas conscience de la nécessité de lutter tous ensemble. Ce que nous demandons est juste. Un travailleur sans droits est un esclave », dit de son côté Henri Cardona.

« J'ai quitté mon pays pour les mêmes raisons qui ont poussé autrefois des millions d'Européens à émigrer, ajoute-t-il. A l'époque, c'était la révolution industrielle en Europe, aujourd'hui, les conséquences du néolibéralisme en Amérique latine. On vient ici pour que sa famille ait un avenir. L'émigré lui-même n'a pas une vie meilleure, mais il envoie de l'argent aux siens. » « Je n'ai pas trouvé de travail chez moi, malgré mon diplôme

universitaire. Pourtant l'Equateur est un pays riche. » Où vont ces richesses ? « Elles sont accaparées par quelques-uns. Qui placent leur argent en Suisse », lui faisait écho Byron Allauca, le héros du film *Je suis pauvre et je vis loin*.

M. B.

Mise au concours d'un poste de

PROFESSEUR(E) ASSOCIÉ(E) D'EXÈGÈSE ET DE THÉOLOGIE DE L'ANCIEN TESTAMENT EN LANGUE FRANÇAISE

A repourvoir dès le 1^{er} octobre 2005.

Les candidat(e)s doivent être au moins en possession d'un doctorat dans le domaine de l'exégèse ou de la théologie de l'A.T. et avoir des compétences pédagogiques. Connaissance de l'allemand vivement souhaitée. Ce poste appelle une qualification dans le domaine de la critique textuelle, de l'histoire du texte de l'A.T. et de son interprétation, sans exclure d'autres spécialisations.

Il comprend :

- enseignement en français (introduction, exégèse et théologie de l'A.T., hébreu) et recherche dans la discipline de l'A.T.
- un centre de compétence en critique textuelle et en histoire du texte de l'A.T.

Renseignements et candidatures à adresser d'ici au 31 octobre 2004 au :

Doyen de la Faculté de théologie
Université Miséricorde, 20, av. de l'Europe
CH-1700 Fribourg, ☎++4126 300 73 70
e-mail : decanat-theol@unifr.ch

7 • La LEtr est en discussion devant le Conseil national au moment où nous rédigeons cet article. Elle restreint l'accès des non Européens au marché suisse du travail à une main-d'œuvre très qualifiée, excluant les sans-papiers qui accomplissent des tâches « subalternes ». Ce projet de loi renforce par ailleurs la criminalisation des sans-papiers et de ceux qui les aident ou les emploient.

L'intérêt monétaire entre religion et morale

●●● **Etienne Perrot s.j.**, Genève
Economiste, professeur au Centre Sèvres
et à l'Institut catholique (Paris)

Que penser du prêt à intérêt ? La tendance actuelle au surendettement et les faillites qui s'ensuivent plaident plutôt en sa défaveur : il serait non seulement immoral, mais aussi, sous certaines formes, anticapitaliste. La réponse est plus subtile, d'où les positions variées adoptées à son égard par les religions monothéistes.

Tel un fromage de chèvre posé au carrefour de l'économie, de la religion et de la morale, telle est la rémunération prédéterminée pour un prêt d'argent. L'intérêt monétaire fut la cause de la décadence économique arabe, affirme Lahsen Shai El Idrissi, chef de la trésorerie du Royaume du Maroc.¹ Hors du monde musulman, beaucoup doutent aussi de l'effet positif de l'intérêt monétaire : Proudhon préconisait le crédit gratuit comme solution à la misère économique ; plus proche de nous, le grand économiste Keynes cherchait à « asphyxier les rentiers » (sic), seule manière, pensait-il, de sauver le capitalisme.

Autre son de clochette : le calvinisme - moins réticent que le catholicisme sur cette question de l'intérêt monétaire - a ouvert la voie au capitalisme moderne, prétend le sociologue Max Weber.

Cette dispute renaît aujourd'hui à cause des effets de l'intérêt sur la vie économique et sociale ; secondairement renaissent les banques islamiques qui, conformément à la sharia, refusent l'intérêt monétaire prédéterminé. Le mouvement, parti d'Egypte au milieu des années 1960, fut renforcé en 1975 dans plusieurs pays islamiques par l'apparition des premières banques privées proposant des comptes ne faisant pas ap-

pel à une rémunération prédéterminée. Le système bancaire islamique fut officialisé au Pakistan : une loi de 1983 oblige toutes les banques à ouvrir des comptes conformes aux prescriptions de l'islam. L'Iran a suivi, puis une dizaine de pays musulmans. Cinq milliards de dollars en 1985, cent vingt en 2002 : ces deux chiffres mesurent la croissance des actifs gérés selon un principe qui dominait le monde catholique jusqu'en 1830.² De quoi rappeler que cette question monétaire a également des couleurs religieuses et morales !

Les arguments religieux

Le physicien qui, pour mesurer leur résistance physique, fracasserait des bras d'humains vivants, serait condamnable. Il ne pourrait se retrancher derrière

1 • *La rémunération du capital en islam*, in « Finance et bien commun » n° 16, Genève 2003. Cette livraison comporte également trois excellents articles historiques sur le problème de l'intérêt dans les trois grandes religions monothéistes.

2 • 1830 est la date de la bulle conjointe de la Sacrée Pénitencerie et du Saint-Office (ancêtre de la Congrégation pour la doctrine de la foi) *Non esse inquitendos* : il ne faut pas inquiéter les pénitents qui s'accusent en confession d'avoir prêté à intérêt.

« la souveraineté de la science en son domaine ». Il en va de même pour l'économiste : le caractère productif de l'intérêt, pour autant qu'il soit prouvé, ne préjuge en rien de son caractère humain ou inhumain. La religion est donc parfaitement dans son domaine lorsqu'elle intervient ici.

Les trois grandes religions monothéistes ne s'en sont d'ailleurs pas privées, par voie d'interdits et d'exceptions, mais d'une manière inversée. Catholicisme et islam posent l'interdit en principe et n'autorisent l'intérêt prédéterminé que par exception. L'exception, dans la doctrine catholique, est connue depuis le XIV^e siècle. A y regarder de près, elle se retrouve dans toutes les activités financières d'aujourd'hui bien qu'elle soit dite « extrinsèque au contrat de prêt » : n'est pas interdit par la doctrine catholique l'intérêt qui compense une perte subie par le prêteur ou son manque à gagner ou encore le risque prévisible.³

Dans la tradition musulmane, l'exception prend la forme d'opérations commerciales. L'intérêt prédéterminé disparaît derrière la vente dite « à réméré », qui est une vente liée d'un rachat à terme de la même marchandise pour un prix supérieur, ce qui la rapproche d'un prêt sur gage ; l'exception prend aussi la forme du leasing, ce crédit bail qui transforme l'intérêt en prix de location d'un matériel quelconque dont la propriété demeure entre les mains du prêteur.

3 • A ces trois raisons extrinsèques, rassemblées en 1745 dans l'encyclique *Vix Pervenit* du pape Benoît XIV, s'en ajoute traditionnellement une quatrième : le « bon vouloir » du souverain, qui n'est pas son arbitraire mais son vouloir en tant qu'il est bon, c'est-à-dire en tant qu'il vise le Bien de la communauté.

Contrairement aux religions catholique et musulmane, le protestantisme pour sa part tolère par principe le prêt à intérêt, quitte à en limiter l'usage. Sert ici de référence la lettre de Jean Calvin sur l'usure, adressée peut-être au banquier Claude de Sachinus, et qui reconnaît la légitimité du prêt à intérêt sous certaines conditions qui toutes visent le respect des pauvres, les conditions d'un honnête remboursement et la soumission à la lumière de l'Écriture des usages locaux pondérés par la conscience. Restent condamnées, l'âpreté au gain, l'avarice et la thésaurisation stérile.

Ces jugements inversés, qui opposent d'une part le protestantisme, d'autre part le catholicisme et l'islam, s'expliquent assez facilement par l'histoire des civilisations. L'interdit de l'intérêt s'enracine dans les civilisations agropastorales : le fruit de mon bien m'est donné par Dieu et il m'appartient. La pomme de mon pommier m'appartient, l'agneau de ma brebis, les épis sortis de mon grain de blé, l'enfant de mon esclave.

Les arguments théologiques ont longtemps gardé la trace de cette origine rurale. « L'argent ne fait pas de petits », affirme Thomas d'Aquin à la suite d'Aristote. D'où l'argumentaire classique, quoique difficilement compréhensible aujourd'hui : l'argent est une marchandise fongible, à la manière du pain qu'on ne peut utiliser sans le voir disparaître. Pas plus que le pain, l'argent qui est rendu ne peut donc être le même que celui qui a été prêté. Le prêteur perd *ipso facto*, avec la propriété de son bien, le droit à s'en approprier les fruits.

Ces arguties éclairent un paradoxe bizarre : dans la tradition catholique, comme en terre d'islam, alors que l'intérêt est interdit, les profits agricoles, commerciaux ou artisanaux sont autorisés pour peu que le propriétaire risque sa propre

fortune. A l'inverse de ces religions d'origine rurale, le protestantisme, né au cœur du mouvement d'urbanisation de l'Occident, fait d'emblée de l'intérêt un sous-produit de l'échange, à l'instar du profit commercial.

Ces positions religieuses décalées expliquent les condamnations passées mais ne justifient rien, ni pour, ni contre l'intérêt. L'interdit moral a-t-il donc encore un sens dans le capitalisme d'aujourd'hui ?

Pour et contre le capitalisme

Dans le capitalisme, « l'argent Dieu le Père engendre l'argent Dieu le Fils et les deux ne font qu'un », disait Karl Marx. Cependant il faisait aussi remarquer que le prélèvement de l'intérêt se fait non pas sur le dos des prolétaires, mais sur le dos des capitalistes ; il voyait dans le prêteur non pas un pilier du système, mais plutôt une sorte de prédateur qui freine la croissance économique du ca-

pital en redistribuant au rentier une partie de la plus-value produite par le travailleur. Le même argument sera repris par Keynes qui n'aura de cesse d'asphyxier les rentiers en faisant baisser le taux d'intérêt par une politique de monnaie abondante.

Depuis lors, la plupart des politiques économiques utilisent ce même outil monétaire : faire baisser les taux d'intérêt pour favoriser la croissance économique et lutter contre le chômage. Ces politiques ne sont pas anticapitalistes, bien au contraire.

A cet argument monétaire contre l'intérêt s'en ajoute un second : celui du développement social. Les intérêts prédéterminés ne peuvent pas s'adapter aux aléas de la vie économique. Ils sont payés en période de vaches maigres comme en période de vaches grasses ; du coup, quand la conjoncture devient défavorable ils enfoncent les individus, les entreprises et les administrations publiques dans un cercle vicieux. Le service de la dette (c'est-à-dire les intérêts

auxquels s'ajoute le remboursement) devient tellement lourd qu'il empêche les débiteurs d'investir et de produire les surplus qui leur permettraient de payer les créanciers. C'est sur cet argument que se fonde la campagne initiée par l'Eglise catholique romaine *Jubilée 2000* qui vise l'annulation de la dette des pays très endettés.

Contre ces accusations, les défenseurs de l'intérêt prédéterminé font valoir deux arguments : le fait que l'intérêt de l'argent soit prédéterminé supprime un aléa pour le prêteur, même s'il ne fait pas disparaître tou-



tes les incertitudes. Le rendement est donc moins risqué, et du coup, ce type de placement d'argent attire davantage d'épargnants, ce qui est favorable à la croissance. Prolongeant cet atout, l'utilisation de titres négociables en Bourse permet à chacun de retrouver son avoir pratiquement à tout moment, sans devoir attendre l'échéance. Par ailleurs, l'interdiction de tout intérêt à taux prédéterminé rend quasi-impossible pour les entreprises et les administrations publiques le financement des besoins au jour le jour qui permettent d'attendre les rentrées saisonnières.

Comment combler la distance qui sépare injonctions religieuses et contraintes économiques ?

Distinguer pour unir

L'intérêt qui compense les risques et pertes subies par les prêteurs n'est pas toujours l'usure qui asphyxie le débiteur qui voit disparaître ses conditions de vie avec sa capacité de produire. L'investissement d'argent sous la responsabilité d'un tiers plus compétent n'est pas non plus l'entraide qui distribue un surplus inutilisé. Enfin, l'intérêt, phénomène social propre au régime de marché, ne se confond pas avec la croissance des plantes et des animaux qui est un phénomène naturel.

Ces trois distinctions se résument en une seule : le prêt n'est ni un don mutuel, ni un cadeau de la nature. Le don répond à des situations de détresse sans phrase, qui ne laissent place à aucun calcul : la propriété cède toujours devant la misère. Le prêt en revanche attend sa restitution. Restent condamnées - Calvin nous le rappelle - l'âpreté au gain, l'avarice et même la thésaurisation.

Aussi datés soient-ils, les arguments religieux venus du fin fond des sociétés agropastorales et de la méditation de l'Écriture soulignent les exigences fondamentales de toute vie humaine en société, y compris la nôtre : la destination universelle des biens, la propriété comme une gestion pour l'utilité commune, la sauvegarde du plus démuné. Tout cela prend à contre-pied la morale capitaliste fondée sur l'idée d'un propriétaire souverain qui n'a pas de comptes à rendre.

L'interdit religieux s'adapte donc aux situations socio-économiques changeantes. Ce qui semble ne pas changer, malheureusement, c'est le ton moralisateur où prend forme l'interdit religieux. Le moralisme utilise l'argument d'autorité (de l'Écriture, de la Tradition). Il fait ainsi disparaître la règle qui appelle le discernement et ne laisse vivre que le règlement contraignant.

Est-ce pour éclairer les consciences ou pour les libérer du poids de leur liberté ? Un peu des deux certainement ! Au risque évident que la conformité à la lettre n'occulte la responsabilité de chacun envers son frère dans le besoin.

E. P.

De la culture

Quand trois philologues se réunissent pour parler de culture et disserter sur les dangers qui la mettent en péril (« choisir », juillet 2004, n° 535-536, pp 21-24), « l'un d'eux » - étrange anonyme - s'en prend ouvertement à la ligne programmatique d'« Espace 2 » et, dans un manichéisme simpliste, m'attribue le rôle du méchant qui « attaque la culture » et dont « la prétention de défendre une culture démocratique n'est qu'une escroquerie ». Le péché capital, aux yeux de nos censeurs, c'est l'audimat. Sur « Espace 2 », nous aurions pour lui les yeux de Chimène : mus par le seul profit, nous supprimerions toute émission à faible audience et qui « (n')amène plus d'argent dans la caisse ». Il faut le lire pour le croire ! Et méconnaître gravement le sommaire de nos émissions pour l'affirmer aussi péremptoirement. A ce réquisitoire foudroyant, j'objecte que pour nous, comme pour tout média, l'audience est un bien précieux : parce que c'est l'indice de satisfaction de ceux-là seuls à qui nous avons à rendre des comptes, les auditeurs.

On stigmatise le fait que je veuille « une radio plus démocratique, capable de proposer de la culture à un large public ». Mais qui ne le voudrait pas ? Une radio de service public ne peut pas ne pas prendre en compte le degré de satisfaction des citoyens qui payent la redevance et assurent ainsi plus de 95 % de ses revenus. Elle en tire même une part de sa légitimité. Pour autant, l'audience n'est pas notre seul baromètre. Ici, l'argument des philologues se retourne contre eux : en effet, si notre ligne programmatique était fondée sur des objectifs financiers, une chaîne comme « Espace 2 » n'existerait plus dans un marché aussi compétitif que le nôtre - ou du moins serait-elle amputée d'une grande partie de son budget actuel. Or, c'est bien la mission et le mérite du service public que de pouvoir, à grands frais, offrir à tous les « redevants » une radio publique ambitieuse et de qualité.

Nous ne sommes pas les valets de l'audience, la mode et le goût du public ne sont pas les fusées éclairantes de notre politique programmatique. Nous prenons quotidiennement des risques dans nos émissions, musicales et parlées ; nous éveillons la curiosité de nos auditeurs en les incitant à passer d'un domaine ou d'un art à l'autre (...) ; nous produisons 18 heures de programme, 7 jours sur 7, pour un public minoritaire et parfois très restreint ; nous suscitons et encourageons les initiatives culturelles et artistiques locales...

Cette politique programmatique, nous la mettons en œuvre avec tout le professionnalisme nécessaire. Contrairement aux allégations de nos accusateurs, nous n'avons pas licencié deux philosophes sous prétexte que leurs émissions n'atteignaient pas un nombre suffisant d'auditeurs - encore qu'un de ces deux philosophes n'était pas un collaborateur de la RSR, mais un pigiste ponctuel - mais pour des raisons radiophoniques : la radio repose sur une « techné », un métier que certains, mieux que d'autres, possèdent. Tel spécialiste reconnu par ses pairs n'est pas « ipso facto » un bon journaliste ou animateur radio. Dans notre évaluation professionnelle, l'excellence de la forme (la personnalité, la présence, la radiogénie, la maîtrise des « gestes » professionnels radio, etc.) compte autant que la qualité du propos et les connaissances. Il n'y a pas de bon média sans médiation réussie.

Nous avons choisi d'emprunter la voie étroite : celle d'une radio culturelle exigeante, cultivant la curiosité des auditeurs tout en s'adressant au public le plus large possible, car telle est notre mission de service public. Puissent les auditeurs nous donner raison. Et ceux qui blâment notre démarche, le faire en pleine connaissance de cause, par une écoute critique régulière de ce que nous proposons plutôt que par des procès d'intention.

Pascal Crittin
 Directeur d'« Espace 2 »

La philosophie a toujours droit de cité sur Espace 2, en particulier tous les mercredis à 8h30 et 19h30, dans l'émission Les temps qui courent.

Le sacrement de l'ordre

Dans son article intitulé « Un diaconat pour les femmes » (« choisir » n° 534, juin 2004, pp. 20-23), Uta Teresa Fromberz parle à la fois du diaconat et du presbytérat. Je m'arrête au second problème.

Les partisans de la tradition relative au sacerdoce réservé aux hommes ont souvent centré leurs réflexions sur le symbolisme biblique de l'Époux représentant le Christ et de l'Épouse évoquant l'Église. Cette doctrine est fructueuse mais insuffisante à elle seule. Il faut l'unir à une réflexion portant sur le sacrement de l'ordre qui accorde cette fonction et cette grâce de représenter principalement la mission du Christ. Le fait que seul un homme puisse obtenir ce rite est un signe de la volonté du Seigneur. Or l'article néglige complètement cette considération sous prétexte que cet argument « ne considère dans le Christ que son humanité sexuée et fait l'impasse sur sa divinité, pourtant tout aussi décisive pour le salut ».

J'exprime encore un autre regret. L'auteur, à propos de l'eucharistie, s'exprime en ces termes : « Les mots prononcés par Jésus sur le pain et le vin ne visaient pas à instituer des ministres officiels, mais seulement à expliquer le sens de sa mort et à en confier la mémoire à la communauté. » La sainte messe n'aurait-elle que le sens d'une prédication concrète ? Le célébrant demande à Dieu que le pain et le vin deviennent le corps et le sang du Christ. Pour prononcer efficacement : « Ceci est mon corps », une consécration est indispensable et c'est le corps du Christ et non celui de l'Église.

D'autres remarques pourraient être mentionnées. Je me contente de répondre à l'objection souvent entendue. Le pape Jean Paul II n'a pas utilisé la formule « ex cathedra » dans le document qui exprime son enseignement sur ce sujet. Or il évoque certainement le II^e concile du Vatican. Lisez cette phrase de « Lumen Gentium » n° 25 qui parle de

l'infaillibilité d'une déclaration du pape « chargé de confirmer ses frères dans la foi (cf. Lc 22,32) ». L'existence de ce charisme s'exerce lorsqu'il proclame, par un acte définitif, un point de doctrine touchant la foi et les mœurs ».

Lisez maintenant ce texte de Jean Paul II « Ordinatio sacerdotalis » (1994) : « L'Église n'a en aucune manière le pouvoir de conférer l'ordination sacerdotale à des femmes ; cette position doit être définitivement tenue par tous les fidèles de l'Église. » Ce rapprochement est décisif.

Chne Georges Bavaud
Villars-sur-Glâne

libres propos

Calendrier liturgique du CRV

A l'occasion de l'année des vocations sacerdotales (2005), le Centre romand des vocations propose un calendrier liturgique : textes bibliques, prières pour les vocations des sœurs de Collombey, saintes et saints de chaque jour, reproductions en couleur de 14 peintures de l'artiste genevoise Marie-Dominique Miserez.

Commandes :

Secrétariat Saint-Amédée,
97, rte du Pavement, 1018 Lausanne.
Fr. 45.- (format A3) Fr. 30.- (format A4).

Trois cerises sur un gâteau

Thomas Peacock

●●● **Gérard Joulé**, Lausanne

Thomas L. Peacock,
Le trio sublime,
l'Age d'Homme,
Lausanne 2004, 276 p.

Les Editions l'Age d'Homme poursuivent avec intrépidité leur exploration de la littérature satirique anglo-saxonne, forêt vaste et profonde comme celle de Dunsinane, dans laquelle le voyageur gallo-romain a toujours un peu craint de s'aventurer.

Voici des noms, c'est un blason : Oscar Wilde, Ronald Firbank, H.H. Munroe, dit Saki, Ivy Compton-Burnett, la sorcière de Kensington, Wyndham Lewis, Gore Vidal, le Voltaire américain, Robert Nye, James Boswell et son commensal le Dr Johnson, les frères Grossmith, tous des perceurs de nues et de brouillards.

C'était hier. Demain résonnera à nos oreilles le nom de Lord Chesterfield, le père qui se fit précepteur de son fils naturel. Demain d'autres, dont nous taisons les noms, viendront s'agréger à cette phalange magnifique.

Mais aujourd'hui, l'écrivain qui retiendra notre attention se nomme Thomas Love Peacock, l'un des talents les plus excentriques que la littérature d'Outre-Manche ait jamais produits. Observons en passant que la part dialoguée est essentielle chez tous les auteurs précités et qu'elle est constitutive au premier chef de leur art - l'étincelle comique ne se produisant qu'au frottement de deux silex intellectuels, au minimum. Tous ont écrit ce qu'Henry James appelait des « romans de conversation ». Ce qui sup-

pose un certain étage de la civilisation que notre auteur du jour, T.L. Peacock, voyait justement menacé, sinon ravagé, par le choléra romantique. Le romantisme étant cette fièvre des sentiments qui monte à la tête ou cette fièvre de la raison qui se communique à tout le corps. Or c'est justement ce choléra que Peacock s'attache à nous décrire, non de manière larmoyante, mais avec tout le sel aristophanesque de son esprit.

Contre son temps

Thomas Love Peacock naquit en 1785, se maria, eut pour ami Shelley, pour admirateur Lord Byron et pour gendre Meredith. Il écrivit un peu de poésie dans sa jeunesse, histoire de se délier l'esprit, des souvenirs sur Shelley, pour rappeler que la littérature est le prolongement et la nourriture de l'amitié, comme le pensaient ses chers Anciens, et sept romans dont cinq très courts, très denses et presque entièrement dialogués. Nous en extrayons aujourd'hui trois, ceux de la partie médiane, alors qu'il était en pleine possession de son talent : *Headlong Hall* (1816), *Nightmare Abbey* (1818) et *Crotchet Castle* (1831).

En 1836, Peacock devient veuf et haut fonctionnaire de l'East Company à titre d'inspecteur des transports. Sous des latitudes plus émoullies, il ne ressentit plus comme auparavant la démangeaison d'écrire et de dire leur fait à ses contemporains. Amoureux des idées claires et des enchaînements logiques, imperméable au frisson romantique - quoique élégiaque à ses heures et admirable paysagiste -, doué d'un esprit caustique et vigoureux, toute nouveauté lui était odieuse ; il ne prenait plaisir qu'à l'antique, à l'attique, au classique. Dans un temps où tout le monde s'enjouait de Scott, de Byron, de Coleridge, lui se tournait vers Voltaire, Rabelais, Horace, Aristophane. Homme de transition, il est avant tout en réaction contre son temps. Sa tournure d'esprit l'apparente à la lignée rationaliste du XVII^e siècle. Il raille les préjugés de la société britannique, mais il les raille sans amertume et sans l'illusion de pouvoir les changer. Quant au progrès, à mesure qu'il avance dans la vie, il lui paraît synonyme de la peste. Sa poésie, dont la muse est proche de celle de Butler ou de Pope, a certes un charme indéniable, mais c'est dans ses curieux, courts et inimitables romans dialogués, satiriques ou grotesques que se révèlent le mieux les qualités de son esprit.

Des farces

Ces romans sont de pures fantaisies. La parfaite pertinence y voisine, comme chez Rabelais, avec les plus fines, les plus suggestives drôleries. Peacock sait être, à sa manière, un peintre de mœurs, un psychologue, mais ses matériaux sont assemblés avec une souveraine insouciance de tout ce qui est

probabilité rigoureuse ou action suivie. L'intrigue est un prétexte et la logique qui la gouverne est celle du paradoxe. Les caractères, parmi lesquels abondent de désopilantes silhouettes et dont plusieurs recouvrent des originaux connus, sont de simples esquisses. Ainsi sous les personnages de *Nightmare Abbey*, peut-être le plus piquant de ses livres, on retrouve des noms bien connus : sous Flossky, le nébuleux mythomane, Coleridge ; sous celui de Sycthop, figure ambiguë de simulateur tragique incapable d'aucune solution, pas même celle d'en finir avec la vie, grotesque sauveur du monde qui en est réduit à noyer son spleen et chercher son salut dans une bouteille de Madère après avoir perdu l'amour des deux jeunes filles qu'il courtisait alternativement, Shelley lui-même. Et que dire du mystique Toobad, dont la vision du monde se résume au pessimisme théologique d'un verset de l'Apocalypse, ou encore de M. Asterias, l'ichtyologiste qui, en compagnie de son fils, parcourt le monde à la recherche de tritons et de sirènes ?

Thomas Peacock.



Le gros de l'ouvrage est fait de réflexions et de dialogues. Peacock expose et dénonce avec une verve sans égale les toquades, modes, manières, engouements sociaux, politiques, philosophiques, économiques de ses contemporains. Il y a là du conte philosophique à la Voltaire ou à l'Anatole France, du roman parlé à la Diderot. On pourrait appeler ces romans des farces ou des soties, comme l'on disait au Moyen Âge. Une ressemblance plus intérieure est celle qui harmonise l'arôme intellectuel de ces comédies avec le théâtre de Congreve, les œuvres de jeunesse de Meredith et plus tard de Huxley et de Firbank.

Ses personnages sont des maniaques, des charlatans, qui restent gravés dans notre esprit comme des raccourcis à la pointe sèche de figures humaines. Car il n'y aurait pas d'idées dans le monde si celles-ci ne s'abaissaient pas à éclore dans des cervelles humaines et à changer les hommes qui en accouchent en agglomérats de marottes et de manies.

Causeries et rires

Tous ces romans possèdent une structure identique. Un châtelain trépidant invite une compagnie d'hôtes exaltés dans sa maison de campagne, dont le nom donne son titre au livre. On y décrit des promenades, des réceptions, des repas. On y boit passablement de porto, de bourgogne et de bordeaux, et l'on y chante même des chansons à boire. Une fête s'y déroule, dont les préparatifs occupent les personnages pendant deux ou trois chapitres et au cours de laquelle ceux qui ont l'âge ou le goût de danser dansent. Les méchants, quand il y en a, ou les moins constants et les moins délicats prennent la poudre d'escampette, comme dans les pièces de Molière. Pour finir,

le livre se clôt sur une série de mariages. Mais surtout, on y cause, on y converse, on y disserte, on y discute et on y rit.

Ne font pas non plus défaut les amoureux véritables ou supposés tels, ni les divertissantes figures de jeunes filles attachées à masquer derrière le chatoyant éventail de la coquetterie et le jeu verbal et pointilleux des convenances, le jeu plus fondamental de leur sexe : leurs silhouettes se dessinent dans le clair de lune qui baigne les douves de leur château ou parmi les ombres que les flammes d'un feu de cheminée projettent sur les murs lambrissés d'une bibliothèque.

Le « théâtre » de Peacock est l'œuvre d'un grand lettré, d'un mandarin subtil et savant, d'un humoriste érudit et épris de beauté antique, mêlant la prose et les vers, le présent et la fable, la satire et le merveilleux, le sel attique et l'urbanité latine. Il partage avec ses chers Anciens le culte de l'amitié, des promenades et des jardins, et le goût d'un bonheur domestique et studieux.

« Si je ne me suis pas marié, déclare l'un de ses personnages, sous les traits duquel l'auteur s'est plu à se peindre, c'est parce que j'ai craint qu'une épouse ne vînt troubler le corps harmonieux des propos que j'échange avec mes amis devant une bouteille de porto. » Peacock deviendra veuf de bonne heure.

Pétillant d'autant d'éclats de rire qu'une bouteille de Clicquot qu'on aurait secouée pour la soulager de toutes les fusées de ses gaz, c'est l'impression qui demeure quand, les yeux fermés sur le livre ouvert ou élevés devant les vastes fenêtres à croisillons d'une bibliothèque d'un manoir, on songe et se remémore ces trois romans.

G. J.

■ Philosophie

Francis Guibal***La gloire en exil****Le témoignage philosophique
d'Emmanuel Levinas*

Cerf, Paris 2004, 150 p.

La pensée d'Emmanuel Levinas est une de celles qui auront marqué le plus profondément le XX^e siècle. Il n'est dès lors pas surprenant que de nombreuses études lui aient été déjà consacrées. Celle de Francis Guibal prend notamment en compte, outre un tableau général de sa pensée, les rapports entre le judaïsme et cette entreprise philosophique.

C'est en effet une des particularités indéniabiles de l'œuvre de Levinas que - bien que philosophique et non théologique - de s'inscrire dans une expérience particulière qui est celle de l'histoire d'Israël. Il n'est pas fortuit que le nomadisme ou l'exil, pour reprendre un des termes du titre du livre, apparaisse comme le thème récurrent de sa pensée, sans cesse relancée, dans une inquiétude perpétuelle, à la recherche de la Terre toujours promise, jamais conquise. On ne saurait non plus passer sous silence les horreurs du totalitarisme nazi dont fut victime le peuple juif. D'où l'abjection de Levinas pour l'idée même de totalité, assimilée par lui à l'être prisonnier de la raison idolâtre de l'identité et de la catégorie du même. Le salut viendra du dés-inter-essement, au-delà de l'être donc, là où retentit l'appel éthique de l'infini.

Le texte de Francis Guibal reste fidèle en tout point au projet qu'il s'est lui-même assigné : perpétuer le témoignage de Levinas auprès de ceux qui philosophent après lui, mais qui ne peuvent plus le faire sans lui.

Jean-Nicolas Revaz

André Comte-Sponville,**Jean Delumeau, Arlette Farge*****La plus belle histoire du bonheur***

Seuil, Paris 2004, 160 p.

Etre heureux ! Qu'est-ce qui fait le bonheur ? Que voilà de belles questions ! Un dialogue à trois voix - un philosophe, un croyant, une historienne - nous fait percevoir que la quête d'une vie heureuse ne date pas d'aujourd'hui mais qu'elle s'inscrit

dans une longue histoire de réflexions, de pratiques, de sagesses. Bien plus, dans nos sociétés de consommation de masse, le bonheur est quasiment devenu un impératif, voire un droit. Mais où se cache-t-il donc ? Et comment me l'approprier ? Est-il un objet (l'argent ?), un espace (le ciel ?), un temps (le grand soir ?), une personne (Dieu ? les autres ? moi-même ?). Ne serait-il pas tout simplement de vivre, d'aimer ma vie, maintenant ? Le paradis ne serait-il pas à découvrir dans ce qui me lie aux autres, non pas dans des « petits bonheurs » mais dans les sources de l'être ?

Décidément, cet ouvrage stimulant aidera le lecteur à se défaire de bon nombre d'illusions et même à trouver, ou à retrouver, du goût pour la vie quotidienne. La mort n'est pas oubliée sur ce parcours. Il est vrai que ce passage, pour ceux qui ont la foi en la résurrection, conduit à la Vie. Est-ce que j'y crois ? Là est bien le débat.

Louis Christiaens

■ Théologie

Marcel Neusch***Les traces de Dieu****Éléments de théologie fondamentale*

Cerf, Paris 2004, 250 p.

Quelles voies l'esprit humain peut-il emprunter pour cheminer vers la connaissance de Dieu ? Il peut lire les traces que Dieu a laissées parmi les siens, dont la plus manifeste, et la plus secrète tout à la fois, est la disposition qu'a l'homme à l'accueillir et à le rechercher. Loin d'apparaître comme des fenêtres donnant sur l'évidence divine, les traces constituent un chemin en pointillé à travers les différentes médiations humaines que sont, entre autres, l'histoire, le monde et l'intériorité. Plutôt que des preuves contraignantes, celles-ci sont des indices de la vie divine. Disposées comme en étoile, elles se proposent à l'intelligence comme autant de points d'appui dans son élan vers ce qui l'excède.

Ce chemin vers Dieu, si donc il ne fonde aucune certitude - toute foi étant essentiellement risquée - peut néanmoins soutenir certaines convictions. Nous n'avons finalement aucune raison de croire, nous n'avons que des motifs. A défaut d'être rationnelle, la foi est bien raisonnable, et même plutôt deux fois qu'une : raisonnable en tant qu'elle

peut et doit être pensée - d'où la théologie fondamentale - et surtout en tant qu'elle est une forme, audacieuse, de sagesse.

Jean-Nicolas Revaz

■ Sectes

Michel Salamolard, Pierre Rottet

Le réel de Raël

Une secte à la dérive

Editions Pillet, Saint-Maurice 2004, 156 p.

Pour les auteurs, il n'est pas question de diaboliser les raéliens ni de faire une chasse aux sorcières, mais simplement de donner une information aussi sûre et complète que possible sur une étrange organisation qui défraye périodiquement la chronique. Ils le font en citant largement les écrits de la secte, en particulier ceux du fondateur, le guide des guides, Raël, alias Claude Vorilhon, dont les prétentions messianiques farfelues semblent relever d'un délire pseudo biblique. La démarche de type religieux qu'il propose ne mériterait aucun intérêt si elle ne conduisait à des pratiques aberrantes où s'entremêlent pédophilie, inceste et clonage reproductif.

Présents en Suisse, les raéliens se sont illustrés par des procès retentissants. Le livre informe abondamment sur celui qui les a opposés au journal *La Liberté* de Fribourg, mais ne dit pratiquement rien de leur condamnation à la suite d'une plainte déposée par le clergé de Genève et de l'étonnant verdict du Tribunal fédéral annulant la condamnation genevoise. Il y aurait pourtant eu matière à commentaires.

Pierre Emonet

Ces livres peuvent être empruntés au **CEDOFOR** le Centre de documentation et de formation religieuses

18, r. Jacques-Dalphin
1227 Carouge-Genève
☎ 022 827 46 78

■ Témoignages / biographies

Matthew McAllester

Prisonniers de Saddam

Labor et Fides, Genève 2004, 316 p.

Les journalistes se contentent souvent d'une « incroyable superficialité du travail » mais ne sont pas toujours conscients de la manipulation du pouvoir. Matthew McAllester, né en 1970 en Ecosse, de par sa longue expérience au Proche-Orient, ne tombe pas dans ce travers. Correspondant du journal américain *Newday*, il connaît la société irakienne en profondeur et veut sortir de l'oubli les victimes de la surveillance des mukhabarats et de la terreur imposée par Saddam à son peuple. « Nous étions comme des morts en vie », pourra lui dire un de ses interlocuteurs après la chute du dictateur.

Matthew McAllester sait de quoi il parle, ayant survécu à une incarcération à la prison d'Abu Ghraïb, de sinistre réputation, juste au moment de l'attaque américaine le 25 mars 2003. Il nous livre des pages exceptionnelles, ayant été le seul ex-détenu occidental à avoir réussi à rencontrer ses ex-geôliers.

La prison, « qui était devenue un instrument d'oppression et le symbole ultime de la paranoïa et de la brutalité du raïs », a été saccagée après la capture de Saddam Hussein. Les avis étaient partagés parmi les anciens prisonniers quant à sa reconstruction. L'un d'eux dit : « Je la raserai. Elle est trop vétuste. Irréparable. Abu Ghraïb laisse des souvenirs pénibles, très pénibles dans la mémoire des Irakiens. » Elle a cependant été rénovée après l'occupation des Américains à Bagdad... Et ce que ne savait pas encore notre journaliste au moment où il finissait son livre, c'est qu'elle allait encore faire parler d'elle, comme d'un cauchemar qui n'en finit pas.

Lucide quant au psychisme brisé de la population, il fustige les armées occupantes qui ignorent la réalité du vécu de ce peuple et veut les rappeler à la raison. « Si vous donnez des raisons de vous détester, alors ils continueront à vous détester, avec ou sans Saddam. » Il croit en l'Irak qui, « sous les couches superposées de politique et de douleur... cache une solidité et une fierté qui lui permettront de se relever de cette sombre période ». De la lucidité, du courage et un acte de foi en l'avenir.

Marie-Thérèse Bouchardy

Marie-Jeanne Lemal

Mon cri fut silence

Luc Pire, Bruxelles 2003, 144 p.

Malgré toute sa bonne volonté, un bien portant se fait difficilement une idée de ce que doit endurer une personne infirme moteur cérébral (IMC). Perçue comme une grande handicapée par les valides, rejetée par les non-valides, livrée à une émotivité à fleur de peau, prisonnière d'un corps qui la trahit, elle souffre de ne pas se sentir reconnue. On la tient pour un mauvais brouillon, alors qu'elle est une personne comme les autres. Dire « oui », chaque jour, sans même savoir ce qui l'attend, relativiser son handicap en évitant les jugements par comparaison, lutter et toujours recommencer pour conquérir une place dans la société et y jouer un rôle comme n'importe qui, tel fut le combat de l'auteur. Devenue assistante sociale, elle a pris le parti de tout dire ce qu'elle n'a pas encore pu exprimer. Elle le fait à travers le récit à la fois simple et poignant de ce qu'elle pense, de ce qu'elle vit, de ce qu'elle ressent.

En refermant ce livre on se prend à dire que toute personne bien portante devrait partager, pour un temps, la vie d'une personne handicapée. Si cela n'est pas facilement réalisable, chacun pourra au moins lire ces pages dont le titre dit tout le drame.

Pierre Emonet

Collectif

Madeleine Delbrêl

Connue et inconnue

Livre du centenaire

Nouvelle Cité, Montrouge 2004, 314 p.

Christine de Boismarmin

Madeleine Delbrêl

1904-1964 : Rue des villes chemins de Dieu

Nouvelle Cité, Montrouge 2004, 208 p.

Madeleine Delbrêl

Eblouie par Dieu

Correspondance, vol. 1, 1910-1941

Nouvelle Cité, Montrouge 2004, 344 p.

Pour marquer le centième anniversaire de la naissance de Madeleine Delbrêl, les Editions Nouvelle Cité publient simultanément trois livres la concernant. Le premier, écrit par deux prêtres et une femme archéolo-

gue qui l'ont bien connue, donne, à travers cinq études, une chronologie détaillée de sa vie, focalisée sur son travail et ses relations avec la Mission de France et aussi sur une face cachée correspondant à ses combats et ses souffrances, physiques, morales et spirituelles.

Le deuxième est présenté par une autre amie de Madeleine Delbrêl, qui, elle, a partagé sa vie d'ouvrière. Elle soulève délicatement et pudiquement le voile de sa vie privée. Ainsi on la retrouve enfant, jeune femme athée, libre, indépendante, s'éprenant d'un jeune homme croyant avec lequel elle va confronter ses idées. Le jeune homme suivra sa vocation première et deviendra moine. Ce choix bouleverse Madeleine et la conduit peu à peu vers sa conversion. Vie de famille douloureuse, père aimé qui sombre dans une profonde dépression, mère douce et victime. Un choix de vie parmi les ouvriers pour qui Dieu ne représente rien. Combats de toute une vie avec des élans, des révoltes, des questionnements. Tout cela nimbé d'une foi en Christ à toute épreuve.

Le troisième livre est composé de lettres allant de l'enfance à la mort, traversant la vieillesse que Madeleine n'hésite pas à définir un jour comme une « mort par tempérament ».

Ce regroupement d'écrits a nécessité un énorme travail et nous ne pouvons qu'en remercier les amies et amis qui se sont adonnés à cette tâche. Un passage spécialement émouvant est celui intitulé *Testament*, dans lequel elle demande que ce ne soit pas « son » souvenir qui soit « moteur de vie » mais seulement la volonté personnelle de Dieu sur chaque destinée personnelle. Rien, insiste-t-elle, ne doit passer avant lui et rien ne peut légitimer son anémie ou son absence.

Marie-Luce Dayer

Michel Roquebert

Saint Dominique

La légende noire

Perrin, Paris 2003, 346 p.

Spécialiste de l'histoire du catharisme, l'auteur de cette biographie connaît les meilleures sources de l'histoire profane et de l'histoire religieuse. Il réfute définitivement la légende noire d'un saint Dominique officiant à la lumière des bûchers de l'Inquisition : celle-ci lui est bien postérieure.

En fondant l'ordre des Prêcheurs en 1215, Dominique conçoit un modèle religieux qui n'est compréhensible que relié au contexte qui l'a vu naître et s'épanouir. « Il est né contre l'hérésie. C'est une façon de dire qu'il est né de l'hérésie. Parce que, à l'inverse de tant d'autres qui avaient tenté de lutter contre elle, Dominique avait entendu le message de l'hérésie. Et il l'avait compris », note Michel Roquebert.

Son ouvrage suit d'année en année la destinée d'un homme profondément évangélique et d'une grande intelligence, d'un temps en proie à la grave crise spirituelle cathare. L'Eglise doit à Dominique la création d'un « modèle » original, celui d'un ordre alliant l'idéal de vie évangélique, en particulier sa pauvreté, et une formation philosophique et théologique permettant d'argumenter adéquatement la prédication. Dominique n'incarna certes pas à lui tout seul ce modèle. « Il n'était pas saint Thomas. Mais y aurait-il eu, sans lui, un saint Thomas ? »

Le soin apporté à sa rédaction rend aisée la lecture de cette biographie bien documentée.

Bernard Bonvin o.p.

■ Economie

Daniel Cohen

La mondialisation et ses ennemis

Bernard Grasset, Paris 2004, 270 p.

Les ennemis de la mondialisation, ce sont les mollahs et les anticapitalistes. Religieux ou économistes, ils se trompent, dit l'éditorialiste associé au journal *Le Monde* : les pays pauvres ne sont pas « abêtis » ni même « exploités » par les pays riches. Ce que les pauvres reprochent à la mondialisation, précise le professeur Cohen, c'est paradoxalement de ne pas avoir tenu ses promesses. La solution n'est pas le protectionnisme - les constats sont unanimes.

Non plus la division internationale du travail si vantée par les libéraux.

Loin des images simplistes du marché mondial, Daniel Cohen réactualise ainsi, par petites touches, l'idée de pôles de développement capables de jouer localement à la fois sur la productivité technique et sur une forte demande. Il faut les deux. Chemin faisant, Daniel Cohen relativise l'intérêt de la taxe Tobin, inappropriée au rythme réel des investissements internationaux ; et il dit de bonnes choses en faveur de l'annulation de la dette initiée par *Jubilée 2000*.

Etienne Perrot

Sous la direction d'Andrès November et Guy Standing

Un revenu de base pour chacun(e)

BIT, Genève 2003, 160 p.

Le revenu de base (allocation universelle, revenu de citoyenneté) n'est lié ni au travail, ni à une contre-prestation, ni à aucune autre condition économique, sociale ou familiale, sinon l'âge et le domicile ; il est automatique et égal pour tous. Il remplace le maquis des prestations sociales actuellement en vigueur, s'ajoute aux revenus du capital et du travail, et subit donc un prélèvement fiscal progressif. Le revenu de base évite l'effet de seuil qui rend le retour au travail outrancièrement pénalisant ; il évite également le paternalisme de l'assistance sociale et la lourdeur administrative qui éloigne ceux des ayants droit qui en auraient le plus besoin.

Le revenu de base est une idée d'origine libérale, aujourd'hui largement adoptée par la gauche française, mais pas par l'extrême gauche qui craint une séparation entre le travail et le lien social. D'où viennent alors les réticences ?

Ces extraits d'un colloque au BIT esquissent sans le vouloir la bonne réponse : le revenu de base n'est pas la généralisation de l'assistance sociale ; ce n'est ni un salaire minimum, ni un RMI amélioré, ni un bon revenu minimum cantonal. Il rompt avec la logique de l'assurance qui domine le « social » depuis un siècle, mais aussi avec la charité de substitution qui préside à l'Assistance publique. Prestation automatique, son référent devient politique et non plus social : le changement est trop brutal pour être facilement digéré.

Etienne Perrot

Amar Yvan, *Les dix commandements intérieurs*. Albin Michel, Paris 2004, 250 p.

Barreau Jean-Claude, *Les vérités chrétiennes*. Arthème Fayard, Paris 2004, 242 p.

Batchelor Stephen, *Le bouddhisme libéré des croyances*. Bayard, Paris 2004, 184 p.

Bellet Maurice, *Le paradoxe infini. Pour une science de l'humain*. Desclée de Brouwer, Paris 2004, 282 p.

Bellet Maurice, Coq Guy, Duprez Antoine, *Un trajet vers l'essentiel*. Seuil, Paris 2004, 158 p.

Bradford William, *Histoire de la colonie de Plymouth. Chronique du Nouveau Monde (1620-1647)*. Labor et Fides, Genève 2004, 396 p.

Capt Viviane, *Pour que vive mon frère*. Ouverture, Le Mont-sur-Lausanne 2004, 120 p.

Carré Ambroise-Marie, *Croire. Avec vingt personnages de l'Évangile*. Cerf, Paris 2004, 120 p.

*****Col.**, *Au fil du temps. Vol. 2. Méthodologie*. ENBIRO, Lausanne 2004, XVI + 304 p. + 4 fiches. [39399]

*****Col.**, *Le monde où vivait Jésus*. Cerf, Paris 2004, 802 p. [39394]

*****Col.**, *Sozialalmanach 2004. Die demografische Herausforderung*. Caritas-Verlag, Luzern 2003, 252 p. [39393]

Comte-Sponville André, *Le capitalisme est-il moral ? Sur quelques ridicules et tyrannies de notre temps*. Albin Michel, Paris 2004, 240 p.

Conférence des évêques de France, *Assemblée plénière 2003. L'Église catholique dans la France d'aujourd'hui*. Bayard/Fleurus-Mame/Cerf, Paris 2004, 148 p.

Cornu Michel, *Parole brisée*. Tricorne, Genève 2004, 184 p.

Dingemans Louis, *Jésus face au divorce*. Racine/Fidélité, Bruxelles/Namur 2004, 208 p.

Ena Jean Emmanuel de, *Sens et interprétation du Cantique des Cantiques*. « Lectio divina » 194, Cerf, Paris 2004, 448 p.

Euvé François, *Science, foi, sagesse. Faut-il parler de convergence ?* L'Atelier, Paris 2004, 192 p.

Flament Ngoc-Thu, *Les fantômes du crépuscule. Roman*. Olizane, Genève 2004, 318 p.

Focant Camille, *L'Évangile selon Marc*. Cerf, Paris 2004, 666 p.

Hubaut Michel A., *La transfiguration*. Bayard, Paris 2003, 166 p.

Jaer André de, *Vivre le Christ au quotidien. Pour une pratique des « Exercices spirituels » dans la vie*. Fidélité, Namur 2003, 234 p.

Jean Philopon, *La création du monde*. « Les Pères dans la foi » 87-88, Migne, Paris 2004, 320 p.

Lubich Chiara, *Une spiritualité de communion*. Nouvelle Cité, Montrouge 2004, 188 p.

Martin Nicolas, *Dieu aime-t-il les malades ? Les religions monothéistes face à la maladie*. Anne Carrière, Paris 2004, 334 p.

Martini Carlo Maria, *L'Église une, sainte, catholique, apostolique*. Saint-Augustin, St-Maurice 2004, 68 p.

Mordillat Gérard, Prieur Jérôme, *Jésus après Jésus. L'origine du christianisme*. Seuil, Paris 2004, 394 p.

Neyer Maria Amata, *Edith Stein au Carmel*. Lessius, Bruxelles 2003, 136 p.

Pasqua Hervé, *Qu'est-ce que le christianisme ? Manuel à l'usage de ceux qui respirent large*. Cerf, Paris 2004, 142 p.

Poteau Gérard, *Le fou d'Assise*. Hors Commerce, Paris 2004, 302 p.

Ravasi Gianfranco, *Méditations sur l'Évangile de l'enfance*. Saint-Augustin, St-Maurice 2004, 144 p.

Schönborn Christoph, *Le défi du christianisme, précédé d'un « Entretien avec Philippe Verdin »*. Cerf, Paris 2003, 204 p.

Solotareff Jeanine, *Une lecture symbolique des Évangiles selon la méthode introspective de Paul Diel*. Cerf, Paris 2004, 220 p.

A Monsieur Merz

Privatiser les assurances sociales, supprimer toute subvention à l'agriculture. Telles sont, jetées en pâture à l'opinion publique en début d'été, comme on lance aux murènes quelque chair inédite, vos pistes de réflexions, Monsieur Merz, pour assainir le ménage fédéral. Certains ont cru reconnaître dans votre collègue Christoph Blocher le grand souffleur, le vrai inspirateur de cette philosophie. Je n'en crois pas un mot : en matière d'ultra libéralisme, vous n'avez, malheureusement, aucune leçon à recevoir de lui.

Vous n'êtes, hélas, pas le suiveur de Monsieur Blocher, mais son prédécesseur. Simplement, vous êtes infiniment plus fin, plus cultivé, plus courtois, moins hâbleur, tellement plus à l'aise dans la manœuvre que face aux buveurs de bière de la Fête fédérale de lutte. Alors, parce que vous êtes (encore) plus habile que lui, on se refuse à vous prêter le rôle du loup. Grave erreur.

Bien sûr, vos « pistes » ne sont que provocation : vous savez très bien que vous n'irez jamais jusque-là, c'est juste la rhétorique de la fusée éclairante, et qui meurt en pleine lumière, la politique des ballons d'essai, les petites phrases, les petits mots murmurés au grand jour, côté cour ou côté jardin, c'est la dignité ministérielle cherchant à se rendre soluble

dans les échos des boulevards. Vieille tactique blocherienne. De vous, franchement, j'attendais plus. Autre chose. Disons une position plus mendésiste, une explication plus claire et plus adulte des enjeux aux citoyens, sans peindre mille diables sur les murailles. Qu'il faille économiser, personne ne le nie, tout le monde reconnaît l'extrême difficulté de votre tâche, mais de là à vouloir jouer, comme aux allumettes, avec le corps social du pays, et jusqu'à son identité même (nous l'allons montrer), vous faites errance, Monsieur Merz.

Laissons donc la méthode, parlons du fond. Ce mirage des privatisations, cette illusion libérale, dont j'affirme et répète qu'elle est d'essence libertaire, cette méconnaissance de l'Histoire, de ce qui fait un Etat, une société humaine, un contrat social. On croyait vraiment dépassés, déjà, ce mythe du Livre blanc, cette tyrannie de la pensée saint-galloise, entendez cette matrice ultra libérale de cols blancs plus attachés à parler l'anglais et à faire de la Suisse une société anonyme, qu'à tenter d'en saisir les ressorts historiques, l'équilibre fragile, le charme secret.

Car la Suisse, Monsieur Merz, n'est pas une société anonyme. Elle est un ensemble d'hommes et de femmes, d'enfants et de vieillards, de nationaux et d'étrangers, de réguliers et de sans-papiers, de travailleurs et de chômeurs, de sains et de malades, de catholiques, protestants, juifs, musulmans ou athées, de Romanches et de Valaisans, de citadins et de champêtres, bref tous ces gens essayant

(avec, en comparaison internationale, un certains succès, non ?) de vivre ensemble. Sans s'étriper, ce qui est déjà fort bien. Et, mieux encore, en ayant construit, disons depuis soixante ou cent ans, un système d'équilibre et de subsidiarité, de répartition et de solidarité, qu'on appelle, par exemple, les assurances sociales.

Eh oui, si l'épée est l'axe du monde, comme l'écrivait le jeune officier Charles de Gaulle, bien avant la guerre, notre système social n'est sans doute rien moins que l'axe de la Suisse. Elle fut longue, cette patiente architecture née avec l'AVS, en 1947, qui permit à nos générations, dans un pays enfin prospère après tant d'épreuves, de se prémunir de la nécessité. Il a fallu, pour cela, le rôle et l'intervention de l'Etat. Il a fallu faire et réformer, constamment, la loi (Tschudi, son tempo, son inlassable labeur), une recherche du consensus politique dans laquelle votre parti, reconnaissons-le, a joué un rôle éminent, central, majeur. C'était le temps où les radicaux s'intéressaient encore à l'Etat, aux institutions, à la cohésion sociale du pays. C'était le temps d'avant Saint-Gall, avant la Bourse divisée et triomphante comme un Veau d'Or. On croyait encore à la politique, on voulait y croire. La Suisse n'était pas encore un casino. Avec des croupiers ne parlant qu'anglais.

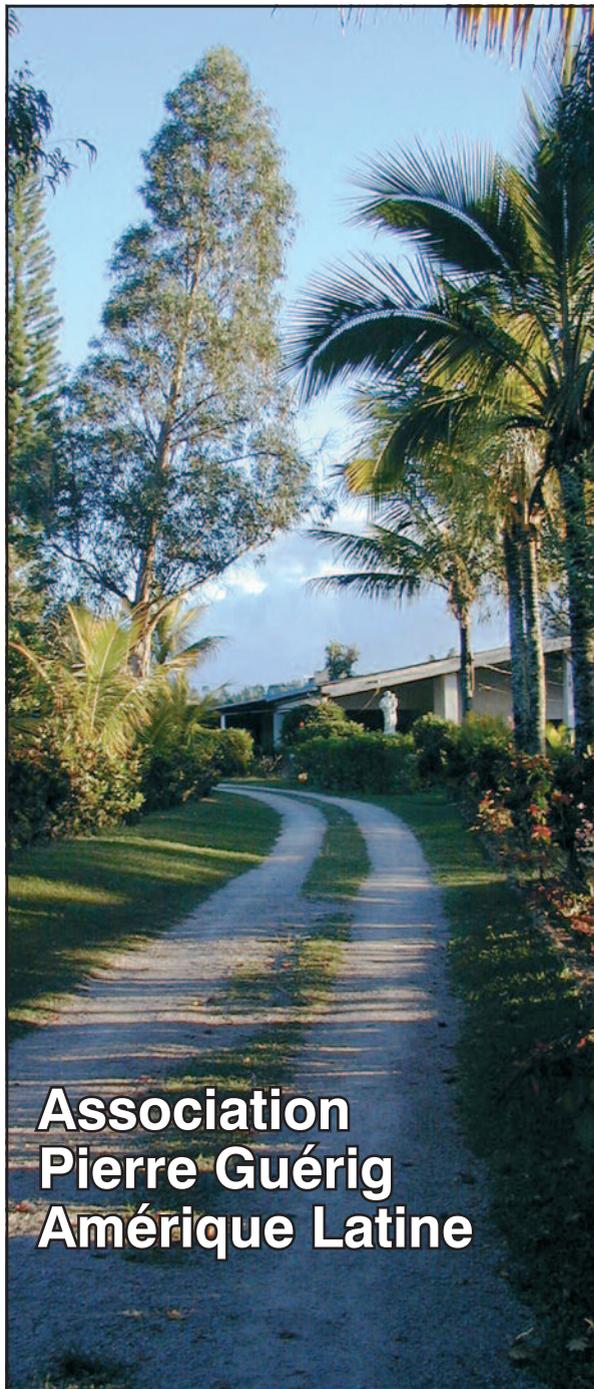
Bien sûr, on peut privatiser les assurances sociales, on peut tout privatiser. On peut aussi défaire les routes et les ponts, le réseau ferroviaire, envoyer les paysans en ville, laisser la forêt reprendre ses droits, défaire nos paysages, briser les digues de nos lacs : retour aux marais, aux roseaux, à cet état d'avant l'Etat, à ce mythe du bon sauvage (évidemment privé), de l'Age d'or, avant la culture, avant l'organisation sociale, avant le feu. L'identité suisse est une construction. L'ambition politique y tient une place majeure. Et la maison commune qui nous rassemble, nous tous, si différents, permettez-moi, vieux colbertiste que je suis, de rêver que ce soit l'Etat. Et de lui laisser des fonctions suffisamment régaliennes pour qu'il puisse, hors du vent des modes et de cultures économiques venus d'Outre-Atlantique, protéger les plus démunis, organiser la solidarité, définir un objectif commun. Cela porte un très beau nom, à la fois décrié par les libertaires de Mai 68 et les libéraux ultra, ceux qui n'ont jamais aimé l'Etat : cela s'appelle une ambition commune, une ambition nationale.

Pascal Décaillet



JAB 1950 Sion 1

envois non distribuables
à retourner à
CHOISIR, rue Jacques-Dalphin 18
1227 Carouge



Pierre Guérig

Né à Fribourg en 1943, jésuite, il a passé une vingtaine d'années au Pérou auprès des paysans de la Cordillère des Andes, puis des indigènes de l'Amazonie.

Fort de cette longue expérience, il concentre depuis une dizaine d'années ses activités à la formation de formateurs qui travaillent directement avec les plus démunis, d'abord au Guatemala et maintenant au Honduras.



L'association

Sans but lucratif, soutient depuis une trentaine d'années un travail de promotion et de développement de l'être humain dans son intégralité, auprès des populations démunies d'Amérique Latine.

- Elle finance une partie de l'infrastructure du centre de formation.
- Elle alloue des bourses aux animateurs sans ressources économiques et subventionne l'essentiel du matériel didactique.
- Elle accorde des aides ponctuelles directes aux plus nécessiteux.

Renseignements et dons

Association Pierre Guérig Amérique Latine
p.a. Notre-Dame de la Route
Ch. des Eaux-Vives 17
CH 1752 Villars-sur-Glâne
secretariat@ndroute.ch
compte postal : 12-15910-1